

VRS

La vie de la recherche scientifique

débats
stratégies
opinions
dossiers
actions

436

janvier - février - mars

2024

Prix au numéro : 8€



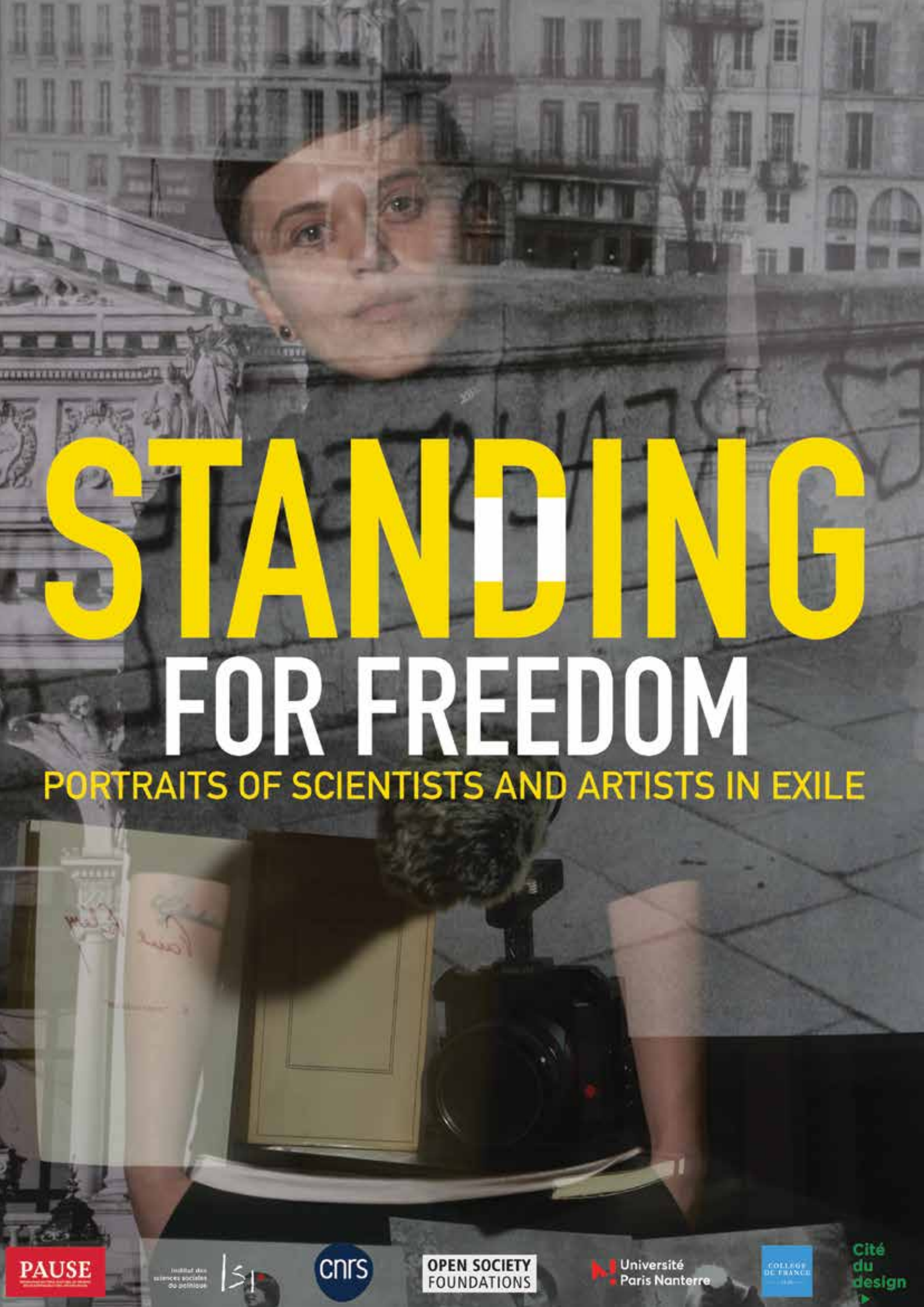
LES TEMPS DE LA RECHERCHE

ZOOM

MATHÉMATIQUES :
RIEN NE VA PLUS ?

HORS CHAMP

« LE CAES DU CNRS
OU LE TEMPS SOCIAL
DES LOISIRS, DE LA CULTURE
ET DE LA SOLIDARITÉ »



STANDING FOR FREEDOM

PORTRAITS OF SCIENTISTS AND ARTISTS IN EXILE

PAUSE

Institut des
sciences sociales
du patrimoine

ISI

CNRS

OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS

Université
Paris Nanterre

COLLÈGE
DE FRANCE

Cité
du
design

édito



Caroline Mauriat et Anne Roger

Co-secrétaires générales du SNESUP-FSU

Des coupes budgétaires qui obèrent l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche publics

Le 22 février 2024, deux mois après l'adoption du projet de loi de finances pour 2024 par l'Assemblée nationale en recourant au 49.3, un décret était publié, en dehors de tout débat et de tout vote parlementaire. Son objet : répartir la coupe budgétaire de dix milliards d'euros, annoncée quelques jours auparavant par le ministre de l'Économie pour faire face à une croissance plus faible que prévu. De toute évidence, le gouvernement ne change pas de méthode et passe une nouvelle fois en force.

Ce décret acte une saignée dont la mission de la recherche et de l'enseignement supérieur (MIREs) est l'une des principales victimes, derrière les missions « Écologie, développement et mobilité durables » et « Travail et emploi ». Elle doit ainsi subir une coupe de 904 M€ (soit 9 % des coupes budgétaires), alors que sa part dans la loi de finances initiale pour 2024 était de 7,5 %.

En conséquence, pour l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), l'augmentation de 3 % prévue dans le budget 2024 de la MIREs est partie en fumée : le revoilà au niveau de 2023, bien loin des besoins et des propos d'Emmanuel Macron, le 7 décembre dernier, qui promettait de faire de la recherche une priorité. Le signal est catastrophique. La réalité le sera également pour l'ESR.

À l'automne, la ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche se vantait que la trajectoire de la LPR serait maintenue, et que les mesures « Guerini » seraient financées pour moitié. Résultat, trois mois plus tard : 383 millions d'euros en moins et une baisse en euros courants pour le programme 172 des organismes de recherche (CNRS, IINRAe, INSERM, Inria, IRD...) et de l'ANR et la loi de programmation de la recherche (LPR), et 80 millions d'euros en moins pour les formations supérieures et la recherche universitaire. Sans parler des 110 millions d'euros rabetés sur la recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durable pourtant au cœur des enjeux de société actuels.

La volonté politique de l'exécutif de faire peser la coupe budgétaire de dix milliards sur les dépenses, sans intégrer une réflexion sur les recettes et sans mettre en débat les alternatives de financement autour de davantage de justice fiscale, est un choix qui conduit à réduire toujours plus les services publics, pourtant vitaux car facteurs d'égalité et de justice sociale.

C'est aussi un choix qui appauvrit encore davantage les plus fragiles et qui pénalise lourdement l'accès de la jeunesse à l'université. C'est enfin un choix qui, en freinant dangereusement les activités de recherche publique, obère l'avenir de la France dans le développement de ses connaissances scientifiques et technologiques.

Alors que les profits et les dividendes servis aux actionnaires atteignent de nouveaux records en 2023, que la France est dans le top 3 mondial en nombre de millionnaires, les services publics, notamment celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, ne doivent pas être la variable d'ajustement des politiques économiques gouvernementales. D'autres ressources, plus justes et plus équitables, sont possibles et souhaitables.

sommaire

Édito 03

Des coupes budgétaires qui obèrent l'avenir
de l'enseignement supérieur et de la recherche publics **Caroline Mauriat et Anne Roger**

Actualités 05

Dossier 09

LES TEMPS DE LA RECHERCHE

Coordonné par Hervé Christofol et Chantal Pacteau

Slow Science : pour une politique de la lenteur et de l'engagement **Alessandro Arienzo 10**

De la croissance du temps de la recherche à l'université au « Je suis débordé » **Jean-Michel Minovez 13**

Comment le financement par appels à projets
transforme les temps de la recherche **Florence Audier, Boris Gralak, Chantal Pacteau 17**

« Entraves à la recherche » :
les propositions du Conseil scientifique du CNRS face à « l'exaspération des chercheurs » **Dorothee Berthomieu 21**

La diversité des temps du doctorat **Lilian Aveneau, Mary David, Cécile Mary-Trojani 23**

Le(s) temps de la thèse **Nolven Guillaume – Propos recueillis par Claude Mirodatos 27**

L'asymétrie du temps entre les hommes et les femmes
dans les carrières universitaires **Maxime Amblard, Peggy Cenac, Mary David, Taklit Sami 30**

« Poser pour la liberté » Les temporalités de l'exil **Pascale Laborier 33**

Zoom 36

Mathématiques : rien de va plus ? **Florence Audier**

Hors-Champ 39

« Le CAES du CNRS ou le temps social des loisirs, de la culture et de la solidarité » **Claude Mirodatos**

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU] Campus CNRS d'Ivry sur Seine - 27, rue Paul Bert 94200 Ivry sur Seine - Tél. : 01 49 60 40 34 - sncs@cnrs.fr - www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU] 78, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56 - accueil@snesup.fr - www.snesup.fr

Directeur de la publication: Boris Gralak | **Rédacteurs en chef:** Hervé Christofol, Chantal Pacteau | **Comité de programmation:** Maxime Amblard, Alessandro Arienzo, Florence Audier, Lilian Aveneau, Dorothee Berthomieu, Peggy Cenac, Hervé Christofol, Mary David, Nolven Guillaume, Pascale Laborier, Cécile Mary-Trojani, Caroline Mauriat, Jean-Michel Minovez, Claude Mirodatos, Dimitri Peaucelle, Chantal Pacteau, Taldit Sami | **Montage:** Clotilde Péan | **Couverture:** Shutterstock | **Impression et routage:** Imprimerie Compédit Beaugard. Z.I. Beaugard, BP 39, 61600 La Ferté-Macé. Tél. : 02 33 37 08 33 - www.compedit-beaugard.fr | **Régie publicitaire:** Com d'habitude publicité. 7 rue Emile Lacoste 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 05 55 24 14 03. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr) - contact@comdhabitude.fr | La Vie de la recherche scientifique est publiée par le SNCS-FSU, 27, rue Paul Bert 94200 Ivry sur Seine. Tél. : 01 49 60 40 34 - sncs@cnrs.fr.
Commission paritaire: 0424 S 07016. ISSN: 0338-1889. Dépôt légal à parution.
Prix au numéro: 8€ - Abonnement annuel (4 numéros): 25€ (individuel), 50€ (institutionnel).
Les titres sont de la responsabilité de l'équipe de rédaction.



Ont participé à la rédaction des actualités : Florence Audier, Dimitri Peauccelle, Caroline Mauriat, Hervé Christofol et Chantal Pacteau.

ACTE II DE L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le 26 mars dernier, Sylvie Retailleau, ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (ESR), présentait la feuille de route de l'« acte II » de l'autonomie des universités¹ à la Cité internationale universitaire de Paris. Cette feuille de route comprend trois axes :

- le premier axe consiste à transformer les organismes nationaux de recherche (ONR) en agences de programme « *en interaction forte avec l'espace européen et international de la recherche* » et les universités en « *chefs de file de l'ESR sur leurs territoires, coordinatrices de la recherche et de l'innovation à l'échelle de leur territoire, en lien fort avec les besoins de formation* » ;
- le deuxième axe consiste à positionner et organiser les services centraux du ministère « *pour qu'il adopte une posture plus stratégique vis-à-vis de ses opérateurs* » : qu'il fixe des objectifs, pilote, évalue mais « *ne regarde pas tout* » (sic) ;
- le troisième axe consiste d'une part à « *simplifier* » l'organisation administrative de l'ESR pour faciliter le « *quotidien de nos chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels d'appui* ». D'autre part à « *donner plus de marge de manœuvre à nos universités, leur faire davantage confiance, tout en les responsabilisant, et en les engageant sur des objectifs concrets, portés en particulier par les Contrats d'objectifs de moyens et de performance [COMP] qui préfigurent le nouveau contrat quinquennal qui sera déployé à partir de 2025* ».

Dans le même temps, le ministère envisage de renforcer son « *pilotage stratégique* » à travers des objectifs, des indicateurs de performance et des subventions conditionnées à l'atteinte de ces résultats (c'est le rôle des COMP). « *En un mot, [il s'agit d'] une évaluation dont on tire des conséquences. L'établissement comme le ministère* », précise la ministre qui justifie cette nouvelle réforme par le fait que, d'une part, la France serait en bas du classement de l'*European University Association* (EUA)² quant à l'autonomie de ses universités et que, d'autre

¹ <https://miniurl.be/r-5e3e>

² <https://miniurl.be/r-5e3f>

« *Cette "Spring Party", à l'occasion de la présentation du Cahier de Tendances 2024, reste une occasion unique de réunir les différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.* » C'est ainsi que Sylvie Retailleau débutait un discours où elle donnait la primeur des décisions sur l'acte II de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur à un parterre de journalistes, recteurs et rectrices et présidentes d'université réunies en « *Spring Party* » par l'agence de presse AEF info. Alors même que le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), dont elle assure la présidence, siégeait le matin même et qu'une réunion de toutes les organisations syndicales était prévue avec elle le 9 avril 2024. Un choix qui en dit long sur sa conception du dialogue social.

part, les établissements ne se seraient pas suffisamment saisis des possibilités de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), l'acte I de l'autonomie. La ministre concluait son discours en expliquant que cet acte II serait mis en place *via* des « *expérimentations* » – comme pour les dix-sept sites chargés d'expérimenter le « *choc de simplification* » de l'axe I de sa feuille de route – dans neuf autres établissements « *pilotes* »³. Ces établissements volontaires ont été choisis sans aucune discussion préalable avec leurs instances. À charge pour eux, en un an, de « *mettre en place les conditions d'une autonomie renforcée* ».

Cette dissociation entre établissements et l'accélération du mouvement d'autonomisation au prétexte « *d'expérimentation* » visent à faire éclater l'égalité de délivrance du service public de l'ESR et à éviter une mobilisation nationale provoquée par les entraves aux libertés académiques, l'attaque des statuts des chercheurs, le démantèlement des organismes de recherche, l'augmentation des inégalités de dotation et le désengagement financier de l'État.

³ Sorbonne Université, Université Paris 2 Panthéon-Assas, Université de Rennes, Université de Bordeaux, Université de Pau, Aix-Marseille Université, Université de Perpignan, École centrale de Lyon et Université de Haute-Alsace.

« RECHERCHE : NOUS AVONS RÉINVESTI, NOUS, FRANÇAIS »

Dans son discours sur l'Europe à la Sorbonne¹, Emmanuel Macron déclarait, le 25 avril 2024: « *Nous sommes pour beaucoup de nos pays – je parle dans ce lieu de savoir – d'ores et déjà, une puissance (scientifique), mais il nous faut former encore plus de talents, il nous faut surtout les garder dans nos laboratoires, nos universités, nos grands*

centres et en attirer d'autres. (...) Les risques existent, la concurrence américaine, mais aussi asiatique est là. » Et il affirmait que « *nous avons réinvesti, nous, Français* ». Alors même que la part du PIB dédiée à la recherche stagne à 2.1 % et que l'annulation de crédits au budget 2024 touche la recherche²...

¹ <https://miniurl.be/r-5e98>

² <https://miniurl.be/r-5e99>

FONCTIONNAIRE BASHING

Singulière, la stratégie gouvernementale pour provoquer un « choc d'attractivité » envers l'emploi dans la fonction publique... Parce que, selon les fantasmes du ministre de la Fonction publique, pardon « de la Transformation de la fonction publique », certains agents ne seraient pas motivés à travailler et que d'autres se permettraient de ne pas remplir leurs obligations de service, il faudrait rendre plus aisé le licenciement des fonctionnaires.

Après avoir dégradé les salaires de la fonction publique de plus de 22 % depuis 2009 en ne revalorisant pas le point d'indice à la hauteur de l'inflation, après avoir divisé les collectifs de travail en accordant à une minorité des primes au mérite, après avoir diminué le nombre de fonctionnaires et détérioré les conditions de travail à cause de la surcharge de travail, voilà que le gouvernement poursuit son fonctionnaire « *bashing* » en dénigrant l'engagement des agents dans leur travail. Nombre d'entre



eux ne rempliraient pas correctement leur missions et il faudrait les licencier. Rappelons que le statut permet déjà d'être radié de la fonction publique pour insuffisance

professionnelle et que, si peu d'agents subissent cette sanction, c'est sans doute parce que la grande majorité d'entre eux remplit ses missions au service de l'intérêt général. Déjà qu'à qualification égale, les fonctionnaires sont moins bien payés que dans le privé et que dans de

nombreux métiers, la fonction publique peine à recruter, ce n'est pas avec ce genre d'annonce qu'elle bénéficierait d'un choc d'attractivité ! Comment, dans ces conditions, attirer et garder médecins, infirmières et infirmiers, aides soignant-e-s, personnels administratifs et techniques, enseignant-e-s, chercheur-e-s, éboueurs, cuisinier-ère-s, ingénieur-e-s, et autre mille métiers des plus de cinq millions d'agents nécessaires à la délivrance des services des trois fonctions publiques, État, territoriale et santé ?

RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S : BROUILLARD ET PRÉCIPITATION !

Le projet présenté dans le diaporama « Les écoles normales du XXI^e siècle » (qui avait opportunément fuité quelques jours avant sa présentation lors d'une visite d'école par Emmanuel Macron le 5 avril) reprend, en partie, les annonces du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) de novembre 2023, à savoir un concours à bac +3 dès la session 2025, aucune indication claire n'étant donnée sur son contenu et les modalités de mise en œuvre des modules de préparation aux concours pour les étudiants de L3 en septembre 2024... Mais le document va plus loin : il prévoit de créer des Écoles normales supérieures du professorat, ENSP¹, nouvelles structures sous double tutelle du MENJ et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), exemptes de toutes les caractéristiques universitaires. Cette création questionne non seulement l'existence et les missions des INSPÉs mais aussi la pérennité de tous les parcours répartis actuellement entre les quatre mentions de l'actuel master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

Les orientations, telles qu'elles apparaissent dans ce document, sont à tout point de vue inacceptables pour

les formateur·trice·s comme pour les étudiant·e·s qui se destinent au professorat des écoles (PE) ou au métier de conseiller·e principal·e d'éducation (CPE), tant au niveau de la gouvernance des personnels que du formatage des contenus de formation, en passant par le recrutement d'étudiant·e·s de M2 pour enseigner à mi-temps... Dans sa volonté de tout contrôler, le projet prévoit aussi de priver les personnels de certaines de leurs missions, par exemple en ôtant aux équipes leur liberté pédagogique dans la conception des maquettes et des contenus de formation. À cinq mois de la rentrée, le contenu des concours n'est toujours pas connu et les maquettes de licence ne sont ni conçues ni validées par les instances universitaires. Ces derniers jours, diverses annonces ministérielles contradictoires ont été faites, notamment sur les conditions de rémunération durant le master. Pour résumer, encore de nombreuses inconnues, aucune concertation et une seule certitude : la question occupe beaucoup le sommet de l'État puisque, pour aborder le sujet, c'est à l'Élysée que les ministres se réunissent avec France Universités.

Pour exiger des négociations, l'intersyndicale de l'ESR a appelé à une journée INSPE morte le lundi 6 mai 2024².

¹ On notera que l'acronyme ENSP est également celui de l'École Nationale Supérieure de la Police et que celui des Instituts nationaux supérieurs du Professorat et de l'Éducation – INSPÉ – était, sans doute, devenu trop proche de celui de l'Institut national du service public – INSP – qui remplace, de son côté, l'ENA !

² <https://miniurl.be/r-5e3g>

PARCOURSUP, OUTIL DE REPRODUCTION SOCIALE

Cette année encore, c'est près d'un million de lycéens qui, avec leurs parents, commencent à vivre avec angoisse l'attente des propositions d'affectation dans l'enseignement supérieur générées par la plateforme Parcoursup 2024 à partir des vœux qu'elles et ils ont renseignés au cours du mois de mars dernier. Rappelons que le système éducatif français est l'un des plus inégalitaires de l'OCDE, celui où la réussite des études dépend le plus de l'origine sociale des parents. « *Les jeunes Français ayant des parents diplômés de l'enseignement supérieur ont quatorze fois plus de chances d'atteindre ce même niveau de diplôme que ceux dont les parents ont un niveau d'éducation moins élevé* », rappelait Pierre Ouzoulias, sénateur de Seine-Saint-Denis lors d'un débat au Palais du Luxembourg¹.

Et la plateforme Parcoursup, en demandant notamment des lettres de motivation, contribue à ces inégalités. Les

témoignages de parents qui ont relu puis complètement réécrit les lettres de leurs enfants sont légion² car, compte tenu de l'importance des diplômes et du peu de passerelles entre les filières en France, c'est toute la famille qui a l'impression de jouer l'avenir professionnel des futur·e·s bachelier·ère·s. Les établissements privés l'ont bien compris qui, d'une part, proposent des services d'aide à l'orientation fort lucratifs et, d'autre part, assurent à certains de leurs lycéens des places dans leurs classes préparatoires privées comme l'affaire de la ministre Amélie Oudéa-Castéra³ l'a révélé ; quand ils ne se positionnent carrément pas en dehors du dispositif et en font de la publicité pour « déstresser » les familles...

¹ <https://www.senat.fr/seances/s202403/s20240306/s20240306004.html>

² Oriane Raffin, « Sur Parcoursup, la lettre de motivation révélatrice d'inégalités sociales », *Le Monde*, 12 janvier 2023 ; Guillemette Faure, « Les parents qui écrivent la lettre de motivation de leur enfant sur Parcoursup : "Pousse-toi, je vais taper, ça ira plus vite" », Chronique, *Le Monde* du 6 avril 2024.

³ Mathilde Goanec, Mathilde Mathieu, David Perrotin et Anton Rouget, « Le fils de la ministre Oudéa-Castéra a bénéficié d'un système de contournement de Parcoursup à Stanislas », *Mediapart*, le 20 janvier 2024.

A NE PAS MANQUER



Le mensuel du SNESUP

N° 722

Mars 2024

Quel avenir pour
l'enseignement supérieur
et la recherche ?

<https://miniurl.be/r-5e3o>

Un rapport publié par le collectif « Nos services publics » pointe l'explosion du recours aux vacataires dans l'enseignement supérieur public.

https://files.umso.co/lib_ufoFEvhlRMwFINFx/eka1ydh8fwsco48.pdf

Dans la tribune au *Monde* Climat : « Une défiance grandissante s'installe dans notre communauté scientifique vis-à-vis du pouvoir politique », un collectif de 260 scientifiques dénonce les discours déconnectés du réel du gouvernement et sa pratique de la course de lenteur.

* <https://miniurl.be/r-5e9a>

LIBERTÉ D'EXPRESSION SUR LES CAMPUS

En publiant, le 9 avril, une alerte sur les restrictions de la liberté d'expression sur les campus¹, fondement des libertés académiques et de la démocratie universitaire, le SNESUP-FSU espérait une prise de conscience des directions d'établissements afin qu'elles cessent d'exercer une censure, notamment en interdisant les réunions, les débats et les conférences en lien avec le conflit israélo-palestinien. Mais c'était sans compter l'ingérence des politiciens de droite, des groupuscules d'extrême droite et des étudiants militant de l'UNI ou de la cocarde. À force de menaces sur les réseaux sociaux et de harcèlement des présidences d'université, ils sont parvenus à faire annuler deux conférences

organisées par des associations étudiantes le 18 avril, contre le fascisme à Angers et pour la défense du peuple palestinien à Lille. Ces interdictions l'ont été au nom de la « neutralité du service public » et contre « l'expression de leaders de partis politiques sur les campus », parce que « les conditions n'étaient plus réunies pour garantir la sérénité des débats » et, *in fine*, parce qu'il y avait « un risque de trouble à l'ordre public ». Est-ce que durant les mois, voire les années où – de l'avis du gouvernement – le risque d'attentat demeurera élevé, il suffira que l'extrême droite s'agite pour que tout débat politique à l'université soit interdit ? Le fascisme donne de la voix. Qu'en sera-t-il s'il parvient au pouvoir ?

¹ <https://miniurl.be/r-5e3n>

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN FRANCE

Selon Campus France – l'agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale –, le nombre d'étudiants étrangers faisant leurs études en France durant l'année universitaire 2022-2023 se serait élevé à 412 000, faisant de la France le sixième pays d'accueil des étudiants dans le monde, entre le Canada et la Chine. Evidemment, les États-Unis sont en première place et exercent toujours l'attractivité maximale, même si, sous la présidence de Trump, les étudiants étrangers auraient été moins nombreux (-14 % en cinq ans). La France serait le quatrième pays d'accueil des doctorants.



<https://miniurl.be/r-5ea1>

Entre 2017 et 2022 – en dépit de la pandémie et de moultes conflits dans le monde –, la France a maintenu et même développé son attractivité. Et la tendance devrait se poursuivre, vu le nombre de visas délivrés en 2023 pour étudier en France (plus de 124 000 en

2023). À noter que parmi les étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur, seuls 77 % sont des étudiants étrangers « en mobilité » (c'est à dire qui ont obtenu l'équivalent du baccalauréat dans un pays tiers) tandis que 23 % fréquentaient déjà un lycée français et sont titulaires du bac. Leurs pays d'origine sont, dans l'ordre décroissant, inchangé depuis trois ans : le Maroc, l'Algérie, la Chine, l'Italie et le Sénégal. À noter aussi l'attractivité croissante de la France vis-à-vis du Liban, de l'Inde et du Bénin, tandis que le nombre des étudiants en provenance d'Asie et d'Océanie se maintient.

Alors qu'ils représentent 14 % des effectifs étudiants de licence et 18 % de ceux en masters, leur poids en doctorat est considérable, bien qu'en régression : ils représentaient, en 2022-2023, jusqu'à 38 % des doctorants.

Des centaines de milliers d'Argentins ont manifesté le 23 avril dans tout le pays « en défense de l'université publique gratuite* » à l'appel des recteurs de soixante-treize universités et des syndicats enseignants et étudiants. En raison du « choc d'austérité » décrété par le président Javier Milei, les universités doivent fonctionner avec le budget de l'année 2023, en dépit d'une inflation annuelle à plus de 288%...

* <https://miniurl.be/r-5e9y>

L'Université de Zurich a annoncé son intention de se retirer des systèmes de classement universitaire internationaux* car, déclare-t-elle, les classements ne sont pas en mesure de refléter le large éventail d'activités d'enseignement et de recherche entreprises par les universités. Elle s'est engagée dans une culture universitaire qui privilégie la qualité à la quantité. Elle est signataire du programme international coordonné par Science Europe, l'Association européenne des universités et d'autres organisations, dans lequel l'accent est mis sur la qualité plutôt que sur la quantité.

* <https://www.news.uzh.ch/en/articles/news/2024/rankings.html>

DÉPENDANCE DES UNIVERSITÉS À L'ÉGARD DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU ROYAUME UNI

Au Royaume Uni, « jusqu'à deux tiers des étudiants de certaines facs sont non-britanniques, parce qu'ils paient deux à trois fois plus cher leurs frais universitaires. Au risque de pousser les établissements à être moins exigeants envers eux » titre *Le Monde* le 18 janvier 2024 sous la signature de son correspondant à Londres. Tout est dit : comme l'État britannique a fortement réduit ses budgets dédiés aux universités, que le financement public par étudiant « est au plus bas depuis vingt-cinq ans », et que les frais

universitaires pour les nationaux (près de 10 800€ par an) sont gelés, contourner cette diète consiste à draguer les étudiants internationaux aux frais d'inscription largement majorés (par exemple, au niveau des masters, les deux-tiers des étudiants seraient internationaux). Et ce, quitte à contourner les règles d'accès en abaissant les critères d'inscription habituels pourvu qu'on paie... et quitte à voir « grossir les statistiques de l'immigration » !

Hervé Christofol
Chantal Pacteau

Les temps de la recherche

Le monde académique a subi des changements radicaux ces dernières décennies. De nouvelles formes de gestion, de financement, l'exigence de performance et de productivité, sans compter l'usage massif des technologies du numérique accéléré par les confinements lors de la pandémie de covid, ont modifié les conditions de travail dans l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), renforçant l'exacerbation des contraintes temporelles et le brouillage entre temps professionnel et personnel. Ainsi, l'ESR n'échappe pas au mal du siècle – l'accélération du temps – théorisé par le sociologue et philosophe Hartmut Rosa, qui se manifeste par la recrudescence du sentiment d'urgence et de la pression temporelle contrainte¹.

Né il y a une dizaine d'années, le mouvement de la science lente a décrypté et dénoncé un système de l'ESR de plus en plus conditionné par cette accélération mais il a échoué, comme le rappelle Alessandro Arienzo dans l'article qui ouvre ce dossier. Alors même que plus que jamais les personnels de l'ESR s'épuisent avec l'alourdissement constant des procédures, la multiplication des missions découlant des injonctions des institutions, la fragmentation de l'activité et autres entraves à leurs métiers. En octobre 2020, le dossier du *Mensuel du SNESUP* « Le temps dans l'enseignement supérieur et la recherche² » s'emparait du sujet dans le contexte du déploiement accéléré du télétravail.

Quatre ans après, où en sommes-nous ? Les enquêtes se multiplient, témoignant d'un empirement de l'intensification du travail dans l'ESR. Comment ralentir ? Quels sont les impacts des modes de financement sur les temporalités de la recherche ? Quelles sont les temps de la recherche durant une thèse de doctorat ? Les temps des chercheuses et des chercheurs sont-ils les mêmes ? Telles sont les questions que nous nous sommes posées dans ce dossier qui rassemble réflexions, résultats d'enquête et témoignages sur les temps de la recherche.

En revenant sur un siècle de développement de la recherche, Jean-Michel Minovez montre comment l'irruption de l'informatique et la volonté politique de pilotage ont démultiplié les temps du travail académique. Florence Audier, Chantal Pacteau et Boris Gralak rendent compte de l'enquête menée par la commission spécialisée du CNESER sur la recherche pour analyser comment le financement par appel à projet transforme les temps de la recherche, à partir des réponses de presque sept mille personnels de l'ESR qui y ont répondu. Si le Livre blanc préliminaire sur les entraves à la recherche réalisé par le Conseil scientifique du CNRS n'aborde pas la problématique sous l'angle temporel, il est évident qu'il la sous-tend tout ou partie, comme le montre Dorothee Berthomieu. Les temps du doctorat aussi sont soumis à l'accélération. Lilian Aveneau, Mary David et Cécile Mary-Trojani en analysent la diversité tandis que, dans un entretien avec Claude Mirodatos, Nolven Guillaume montre que, dans certaines disciplines, les thèses s'adaptent souvent à un projet largement orienté par les financements plus qu'elles ne sont un temps « ouvert » disposant de sa propre dynamique.

Le dossier se conclut par un texte de Pascale Laborier qui présente, à travers l'exposition « Poser pour la liberté », les temporalités fracassées des chercheurs poussés à l'exil pour fuir les persécutions dont ils sont l'objet. Ils incarnent une autre manière de faire science, en prise avec les tourments du monde...

1 Hartmut Rosa, 2013, *Accélération. Une critique sociale du temps*. Traduction Didier Renault. Paris, La Découverte, coll. « Théorie critique », 2013.
2 <https://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-688-octobre-2020>, pages 9 à 18.

Slow Science : pour une politique de la lenteur et de l'engagement

Ces dernières décennies, des appels contre l'accélération des activités de recherche sont apparus indépendamment les uns des autres dans le monde. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène de mode mais d'un mouvement de fond. Il ne s'agit pas non plus d'une demande de moins de travail mais de transformation du rapport au travail. Ces appels à ralentir ont été un échec, alors même que le malaise du « manque de temps » croît toujours davantage dans le monde académique. Comment faire advenir une « science plus lente » ?

La *Slow Science* est une approche qui oppose à la frénésie et à la compétition excessive qui caractérisent souvent la recherche scientifique contemporaine, la revendication d'un temps lent et des pratiques d'évaluation scientifique et sociale fondées sur le refus de la recherche de résultats immédiats. L'expression a été inventée par la chercheuse australienne Lisa Alleva dans un article publié dans *Nature* en 2006¹ puis reprise dans l'appel « *Ralentir, travaux (intellectuels)* » publié en 2006 par Jean-Marc Lévy-Leblond² et diffusé ensuite par l'anthropologue français Joël Candau à travers l'appel « *Pour un mouvement slow science* » du 29 octobre 2010 (voir encadré). L'appel a été signé à travers le monde par plus de 4 600 chercheurs et enseignants-chercheurs appartenant à tous les champs du savoir, des sciences humaines et sociales aux sciences

dites dures. Il a eu un écho important dans les débats scientifiques et académiques³.

³ L'appel, ainsi que d'autres textes importants, est maintenant publié dans le numéro monographique « La frugalité de la recherche » de la revue *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales* (17/2023) sous la direction d'Antoine Hardy, Arnaud Saint-Martin et Dana Diminescu. Voir aussi Joël Candau, Isabelle Gavillet, « La Slow Science, condition de la découverte ? », 2014, *Découverte : revue du Palais de la découverte*. <https://shs.hal.science/halshs-01745903/document>

Alessandro Arienzo

Professeur d'histoire de la pensée politique à l'Université de Naples « Federico II »
Représentant de la *Federazione lavoratori de la conoscenza de la Confederazione Generale Italiana del Lavoro* (FLC-CGIL), Italie
Membre du Comité permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche (HERSC) du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)

C'est sur la base de ce document que, la même année, un groupe d'universitaires allemands appelé *Slow Science Academy* a lancé un *Manifeste slow science* plus court et plus concis, mais avec une référence plus directe aux transformations de la recherche et de la

Les premières lignes de l'Appel pour un mouvement *slow science*

Chercheurs, enseignants-chercheurs, hâtons-nous de ralentir ! Libérons-nous du syndrome de la Reine Rouge ! Cessons de vouloir courir toujours plus vite pour, finalement, faire du surplace, quand ce n'est pas de la marche arrière ! À l'instar des mouvements slow food, slow city ou slow travel, nous appelons à créer le mouvement slow science. Chercher, réfléchir, lire, écrire, enseigner demande du temps. Ce temps, nous ne l'avons plus, ou de moins en moins. Nos institutions et, bien au-delà, la pression sociétale promeuvent une culture de l'immédiateté, de l'urgence, du temps réel, des flux tendus, des projets qui se succèdent à un rythme toujours plus rapide. Tout cela se fait non seulement aux dépens de nos vies – tout collègue qui n'est pas surmené, stressé, « surbooké » passe aujourd'hui pour original, aboulique ou paresseux –, mais aussi au détriment de la science. La Fast Science, tout comme le Fast Food, privilégie la quantité sur la qualité.

¹ Lisa Alleva, « Taking time to savour the rewards of slow science », *Nature*, 443, 2006 : 271-271.

² Jean-Marc Lévy-Leblond, *La vitesse de l'ombre : aux limites de la science*, Paris, Seuil, 2006.

« Outre la frénésie, l'urgence et la compétition qui gouvernent aujourd'hui l'agenda scientifique, il semble qu'une cause majeure de la détresse du chercheur soit sa transformation en VRP. Inlassablement contraint de vendre ses compétences, ses idées, ses projets, son CV ou son équipe, c'est sa dignité qu'il finit par perdre peu à peu. Or, que rapportent ces transactions ? Des crédits de plus en plus incertains et quelques galons académiques, qui permettent sans doute de se rapprocher des lieux de pouvoir, mais au prix d'un éloignement des lieux de savoir. Du côté institutionnel, le gain ne concerne pas la qualité du travail accompli mais l'image de marque. Derrière les incantations magiques glorifiant l'excellence et la performance se cachent en effet des enjeux très prosaïques : accroître son stock d'étudiants et gagner quelques places dans le Classement annuel des universités du monde. »

Slow Science - La Désexcellence, page 134.

science induites par le marché⁴. Il déclarait : « L'université subit des changements radicaux. De nouvelles formes de gestion, de financement et de définition des objectifs modifient les conditions de la recherche. Dans différents endroits du monde, ces évolutions sont remises en question. Nous partageons bon nombre des idées de ce mouvement. Un mouvement en faveur de la science lente est en train d'émerger... ». Ces manifestes ont été suivis par l'article d'Olivier Gosselain intitulé *Slow Science - La Désexcellence*⁵ et par l'important ouvrage d'Isabelle Stegers paru en 2013 (où elle n'épargne pas le monde de la recherche, dont elle dénonce les contradictions et le corporatisme), *Une autre science est possible ! Manifeste pour un ralentissement des sciences*⁶.

« Avec l'économie de la connaissance, c'est l'économie spéculative, avec ses bulles et ses crashes, qui s'empare de ce que fut la recherche scientifique ».

Une autre science est possible I, page 104.

Dans son caractère « militant », l'expression renvoie au mouvement similaire *Slow Food*⁷, lancé par Carlo Petrini⁸ en 1986, avec lequel elle partage la nécessité d'un rapport plus authentique à l'action et au temps de la production. Malgré les différences dans ses appels, *Slow Science* a appelé à un changement de paradigme dans la pratique de la recherche scientifique et de son évaluation, afin de placer au centre l'humain et l'éthique, de soutenir la réflexion critique, l'attention au détail et le respect du temps nécessaire à la production de connaissances significatives. Malgré les affirmations de nombreux détracteurs qui accusaient les promoteurs de ce mouvement de vouloir affaiblir les politiques d'évaluation rigoureuse et de sélection compétitive, les demandes de temps et de méthodes de recherche « sereines » ne visaient en aucun cas à renoncer à la rigueur ou à l'innovation scientifique, mais à reconnaître que certaines des questions scientifiques les plus pertinentes nécessitent du temps et de la patience pour être explorées et comprises de manière adéquate, et que seul un examen critique par les pairs garantit la vérification de la qualité de la recherche scientifique.

La science lente dénonce donc un système scientifique de plus en plus conditionné par la pression à produire des résultats rapides et quantitatifs, par le manque de temps pour la réflexion et l'examen critique des recherches et par une compétition effrénée ; pression qui peut conduire à la publication de travaux de mauvaise qualité – quand ils ne sont pas frauduleux – et à générer malaise et frustration chez les chercheurs. Dans les appels à la *Slow Science*, il s'agissait de se concentrer sur la qualité du travail plutôt que sur la quantité de résultats et d'investir du temps dans la formation des jeunes chercheurs, en leur offrant un soutien plutôt qu'en les poussant à produire des résultats. Il s'agissait en outre de valoriser la diversité des contributions scientifiques plutôt que leur conformité disciplinaire, en reconnaissant qu'une recherche de qualité ne peut émerger que d'approches et de perspectives différentes, en collaboration plutôt qu'en concurrence.

Parmi les exigences du mouvement *slow science* figurait aussi la promotion de la transparence et de la reproductibilité des résultats par le partage des données, des méthodologies et des outils utilisés dans la recherche. C'est pourquoi il proposait également de changer la logique et la structure du financement de la recherche, en demandant que la recherche publique soit orientée vers le bénéfice de la société dans son ensemble et en revendiquant l'augmentation du financement public comme une nécessité.

Les questions lancées par la *Slow Science* étaient et restent cruciales à ce jour : par rapport au début des années 2000, la concentration des financements dans des domaines de plus en plus restreints, le resserrement quantitatif de l'évaluation de la recherche, l'exigence d'une augmentation quantitative des publications scientifiques et de l'impact

⁴ <http://slow-science.org/slow-science-manifesto.pdf>. Voir aussi le blog *Slowscience*. <https://compsci.science/slowscience>

⁵ Olivier Gosselain, 2011, « Slow Science - la désexcellence », *Uzance*, 2011, vol. 1 : 128-140. <https://miniurl.be/r-5cap>

⁶ Paris, La Découverte, série « Les Empêcheurs de penser en rond », 2013.

⁷ <https://www.slowfood.com/fr/notre-histoire/>

⁸ Le fondateur de l'association *Slow Food*, Carlo Petrini, est un journaliste, sociologue, activiste et critique gastronomique italien.

La *Fast Science* au temps du Covid-19*

« *L'opposition binaire entre une Fast Science considérée comme toujours plus néfaste et une Slow Science seule garante d'une recherche vertueuse est apparue trop simpliste. On peut comprendre que, dans une situation d'urgence telle que la pandémie (...), une accélération des procédures soit un risque à prendre. Ce risque a été pris... On a donc pu vanter avec raison la Fast Science, en oubliant toutefois que cette accélération de la recherche a capitalisé sur des connaissances acquises de longue haleine.* »

* Joël Candau, 2023. *Slow science : l'appel de 2010 douze ans après.*

<https://journals.openedition.org/socio/14142>

de la recherche n'ont en rien diminué. Pourtant, le mouvement et les revendications qu'il suscitait, en particulier celle des « temps morts », semblent avoir disparu, presque sans laisser de traces. Il n'est pas facile d'en comprendre les raisons, même s'il est clair que ce mouvement a émergé et s'est établi, bien que brièvement, dans le contexte des grandes poussées de réforme de la gouvernance universitaire et de la recherche qui ont accompagné les politiques d'austérité qui ont suivi les grandes crises économiques de 2006-2008. On pourrait peut-être dire que la défaite des mouvements contre l'austérité et les réformes néo-managériales et orientées vers le marché des systèmes publics a également été la défaite de la *Slow Science*. D'autres raisons peuvent être recherchées dans la difficulté à faire converger l'appel à la *Slow Science* avec des demandes similaires du monde du travail pour récupérer la qualité du travail et lutter contre la précarité. Il est certain que le moment où ce mouvement a émergé a rendu extrêmement difficile de le rendre « public », capable de redonner du sens à des changements qui dépassaient largement les murs de nos universités.

C'est pourquoi il est peut-être possible aujourd'hui – et dans un contexte où beaucoup des menaces envisagées alors se sont réalisées – de revenir à cette problématique et d'essayer de relancer un nouveau mouvement en faveur d'une science ouverte et « lente » pour une société aux rythmes et aux formes de production plus humaines et sociales. Une société dans laquelle l'impact de la science et de la recherche n'est pas recherché dans leurs retombées économiques ou technologiques immédiates, mais dans leur capacité à pro-

mouvoir des innovations sociales et culturelles à long terme, orientées vers le bien-vivre ensemble. Au fond, les questions de la *Slow Science* se posent aujourd'hui en abondant, avec plus de clarté et de détermination, le problème du rôle public de la science et de la valeur sociale de la recherche. Bref, il s'agit de renverser la logique du facteur d'impact pour placer, au centre du débat public, la question de l'impact social et de la mission culturelle de la science et de la recherche. A défaut de slogans, nous pouvons et devons reprendre les problèmes et les perspectives de la *Slow Science* aujourd'hui, en essayant de les rendre généraux et généralisables : un modèle de lecture et d'interprétation de la société capitaliste dans son ensemble.



Socio n° 17/2023 - La frugalité de la recherche.
<https://www.editions-msh.fr/livre/socio-n-17-2023/>

De la croissance du temps de la recherche à l'université au « Je suis débordé »

Le recul historique montre comment les temps de la recherche ont été conquis, imposés, négociés et transformés au cours de près d'un siècle d'institutionnalisation puis de bureaucratisation, d'une part par les évolutions des outils et méthodes de travail (notamment de l'informatique et ses réseaux) et, d'autre part, par la volonté politique de pilotage des avancées de la connaissance et de contrôle de l'activité des enseignants-chercheurs.

Jean-Michel Minovez

Membre du bureau national du SNESUP
Coresponsable du secteur recherche

La recherche a construit sa place dans les établissements d'enseignement supérieur à partir de la fin du XIX^e siècle. Il faut attendre les lois et règlements des années 1950 et 1960 pour qu'elle prenne la forme qu'on lui connaît jusqu'aux bouleversements du XXI^e siècle, la charnière fondamentale se situant entre 2003 et 2007. Passé le temps de l'installation de la recherche à l'université et dans les organismes, est venu celui de l'accroissement des missions débouchant sur un sentiment, largement partagé, de surcharge pour les enseignants-chercheurs (EC)¹. Cette dégradation tient aux profondes transformations des conditions de travail liées à une nouvelle approche de l'évaluation et des financements de la recherche. Ces mutations ne peuvent pas être décorrelées des évolutions technologiques dans les domaines de l'enregistrement et du traitement de l'information ainsi

que sa transmission². Cet article se propose d'aborder la contextualisation croisée de ces différents éléments afin de mieux comprendre les mécanismes d'évolution des temps consacrés à la recherche.

LA LONGUE HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION DE LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES

La recherche est présente depuis longtemps dans l'enseignement supérieur. Elle s'est construite progressivement et n'a pris la forme actuelle que sous les IV^e et V^e Républiques. Malgré la renaissance des universités en 1896, la recherche est d'abord une affaire d'instituts et d'écoles. L'université est le lieu de l'érudition et la recherche scientifique y est surtout une action d'individus qui ne doivent pas compter sur l'aide de l'État³.

Cependant, à la fin du XIX^e siècle, les facultés des sciences comme celles des lettres sont investies, beaucoup plus qu'avant, de missions de recherche. Le temps de travail des universitaires en est changé, surtout s'ils s'intéressent à de nouveaux problèmes scientifiques consommateurs de temps. C'est le cas de toutes les investigations nécessitant la production de données numériques ou alphanumériques. Les sciences sociales se saisissent largement de l'approche quantitative qui, après avoir concerné – à partir des années 1920 – les chercheurs dans le domaine économique et social, glissent en direction de ceux s'intéressant aux aspects culturels et démographiques.

Toutefois, ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que la recherche prend vraiment de l'ampleur. Dans les universités, l'impulsion décisive intervient dans les années 1950, d'abord à l'initiative de Pierre Mendès-France en 1954. Du côté des organismes, le CNRS se développe surtout après 1945. D'autres organismes

¹ Nawel Aït Ali et Jean-Pierre Rouch, 2013, « Le « Je suis débordé » de l'enseignant-chercheur. Petite mécanique des pressions et ajustements temporels », *Revue de sciences sociales et humaines*, n°18. journals.openedition.org/temporalites/2632.

Article discuté dans : Alexandre Zimmer et Arnaud Le Ny (coord.), « Le temps dans l'enseignement supérieur et la recherche ». Dossier dans *Le Snesup*, mensuel 688, octobre 2020.

² Pascal Simonet, Sébastien Urbanski, Christine Vidal-Gomel, 2024, « Les conditions de travail dans l'ESR et leurs modifications ». *Le Snesup*, mensuel 720. <https://miniurl.be/r-5cdg>

³ Denis Guthleben, 2022, « Comment s'est construite la recherche en France ? », *La Vie de la recherche scientifique* 429, pages 10 à 13. <https://miniurl.be/r-5cdi>.
Christine Musselin, 2022, *La longue marche des universités françaises*, Paris, Presses de Sciences Po.

seront ensuite créés (CEA, INRA, INSERM, etc.)⁴.

C'est réellement à partir du milieu des années 1950 que la notion de formation à la recherche et par la recherche prend tout son sens à l'université avec la création d'un troisième cycle d'études supérieures. Le phénomène touche d'abord les facultés des sciences en 1954 puis les facultés de lettres en 1958, enfin celles de droit et des sciences économiques en 1963. Avec la réforme Fouchet, en 1966, un diplôme d'études approfondies est créé, suivi d'un doctorat de troisième cycle. Le temps de travail évolue encore pour les universitaires ; il intègre bien davantage l'accompagnement des étudiants de deuxième et de troisième cycles – dont les doctorants – toujours en plus grand nombre.

La même année, le rapprochement du CNRS et des universités donne naissance à des laboratoires associés qui – après plusieurs changements de noms – deviennent, en 1987, des unités mixtes de recherche (UMR) ; EC et chercheurs CNRS affectés y collaborent au point d'en faire la brique de base de la recherche publique française⁵. Les universités créent aussi leurs propres équipes d'accueil (EA). UMR et EA modifient en profondeur le temps de travail des EC ; des disciplines entières acquièrent une culture de la recherche qu'elles n'avaient que partiellement ; les individus, auparavant souvent livrés à eux-mêmes dans leur travaux, peuvent dorénavant les inscrire dans une dynamique collective. Le temps consacré à la recherche s'accroît et se réorganise en se structurant selon des modalités institutionnelles qui

changent peu jusqu'au milieu des années 2000.

Les EC voient leur temps de travail s'alourdir en raison de l'accroissement des tâches de gestion pédagogique ou administrative lié, notamment, à la contractualisation et à la mission de professionnalisation confiée aux universités à partir de 1984⁶. La même année, à la suite de la loi Le Pors, le décret du 27 décembre intègre les chercheurs dans les corps des fonctionnaires d'État et la loi Savary crée le statut d'enseignant-chercheur. Le décret du 25 août 2000 fixera à 1 596, puis 1 607 heures, la durée annuelle du travail effectif de tout fonctionnaire. Le temps de la mission de recherche des EC est fixé à 903,5 heures et leurs obligations de service d'enseignement à 192 heures de travaux dirigés ou 128 heures de cours magistraux.

L'IRRUPTION DE L'INFORMATIQUE

La fin du XX^e siècle voit aussi les modalités de travail évoluer du fait de changements technologiques qui commencent à modifier en profondeur le rapport aux outils de la recherche et aux formes prises par l'organisation du temps et de l'espace de la recherche. L'informatique y occupe une place essentielle.

Du fait de la spécificité des besoins de traitement des données, les ordinateurs sont présents plus précocement dans le domaine des sciences dites exactes et naturelles. Ils se développeront dès les années 1970 au sein des universités de sciences humaines et sociales (SHS)⁷. Dans

la région parisienne, les chercheurs peuvent disposer d'une architecture centrale avec le Centre inter-régional de calcul électronique (CIRCÉ) du CNRS à Orsay ; mais l'accès pour les chercheurs des unités de recherche (UR) doit tenir compte de contraintes lourdes de planning⁸.

La mutation décisive intervient lorsque la technologie permet le passage à l'ordinateur individuel. Le changement majeur se manifeste le 24 janvier 1984 lorsqu'Apple lance le Macintosh 128K. Son caractère révolutionnaire tient au fait qu'il s'agit du premier ordinateur personnel complet ; il possède une unité centrale, un clavier ; il dispose d'une interface graphique rendant accessible son usage à n'importe quel utilisateur, qu'il soit ou non spécialiste d'informatique. Dès la fin des années 1980 et le début des années 1990, les unités de recherche s'équipent de machines et, surtout, les chercheurs et EC commencent à acheter massivement leur ordinateur ; aux adeptes des dernières versions des Macintosh s'ajoutent, en bien plus grand nombre, ceux choisissant les PC compatibles dotés de Windows et des logiciels de bureautique créés par Microsoft.

Dans un premier temps, l'intégration du nouvel outil paraît représenter un gain de temps pour les universitaires dans leurs travaux d'enseignement et de recherche car il les « libère de ce qui occupait jusqu'ici l'essentiel de [leur] temps » dans leur recherche quantitative⁹. En réalité le temps se transforme et intègre dorénavant de nouvelles méthodes pour organiser les données et les traiter. Il faut aussi y

⁶ Christine Musselin, 2008, *Les universitaires*, Paris, La Découverte.

⁷ L'université Paris I est pionnière dans le domaine en se dotant d'un IBM 1130 puis d'un Philips Electronics P880 permettant de mener des recherches en SHS : Armelle Querrien, Olivier Buchsenschutz et Jean Dorion, 1979, *Carte archéologique du Cher : pour une banque de données des sites archéologiques de la France*, Paris, Les Belles Lettres. https://www.persee.fr/doc/ista_0000-0000_1979_mon_240_1

⁸ Léo Dumont, Octave Julien et Stéphane Lamassé, 2020, « Articuler histoire et informatique, enseignement et recherche : le PIREH de l'université Panthéon-Sorbonne ». <https://journals.openedition.org/revuehn/284>

⁹ François Furet, 1974, « Le quantitatif en histoire », *Faire de l'histoire. I- Nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard.

⁴ Jean-Louis Crémieux-Brilhac, 2012, *La politique scientifique de Pierre Mendès France. Une ambition républicaine*, Paris, Armand Colin.

⁵ Pierre Gilliot, Boris Gralack, Yaël Gosjean, 2022, « Les unités mixtes de recherche : un modèle de synergie pour la recherche publique », *La vie de la recherche scientifique* 429, pages 18 à 21. <https://miniurl.fr/r-5cdk>

ajouter la période d'apprentissage des nouvelles applications et des logiciels pour produire différemment de la science. Finalement, plutôt que de libérer du temps, la puissance de calcul permise par l'informatique conduit à dilater encore le temps de la recherche et à accroître considérablement la productivité des chercheurs dans un métier en constante mutation.

INTERNET, LE WEB ET LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

Si la généralisation de l'utilisation de l'informatique par les chercheurs est un élément majeur des modifications de l'exercice du métier et de la manière de penser le temps de la recherche, le bouleversement réel intervient avec l'irruption de l'utilisation massive d'internet : le réseau d'interconnexion de réseaux informatique et ses applications, dont le *World Wide Web* et la messagerie électronique, y occupent une place capitale. Toutefois, il faut attendre la multiplication de l'offre, la montée en puissance des outils et la généralisation de l'usage pour que le temps de travail en soit réellement modifié ; cela ne se fera pas avant le début du XXI^e siècle¹⁰.

À partir de ce moment, l'offre numérique explose littéralement. Aussi, en réaction à l'initiative de Google qui s'est lancé, à partir de 2004, dans une politique massive de numérisation des documents imprimés, les pouvoirs publics créent la bibliothèque numérique européenne en 2005. Ce processus est accompagné par le développement de la mise en ligne des nouveaux produits de la recherche, des revues scientifiques en particulier. Dans les années 2010, le numérique s'est généralisé à l'ensemble

des domaines de la science et de l'enseignement. Les capacités d'accès à la documentation scientifique sont démultipliées ; au temps passé à consulter les fichiers papier des bibliothèques succède celui, souvent plus chronophage, de la navigation sur internet, d'une base de données à l'autre, pour consulter ou télécharger articles et livres. D'abord effectué en bibliothèque, le travail peut se dérouler dorénavant à son poste de travail, dans son unité de recherche ou à son domicile. En effet, dans la deuxième moitié des années 2000, l'espace numérique de travail se développe progressivement. Un bureau numérique est pensé pour chaque EC, concernant tous les aspects de son métier ; pour la recherche, il fournit aux universitaires un accès simple aux ressources (ouvrages, articles de revue, etc.).

La crise liée à la pandémie du Covid-19 en accélère encore la mise en œuvre concrète. Surtout, elle provoque la croissance accélérée du travail à distance. Les courriels, déjà nombreux, atteignent un volume vertigineux ; aux échanges déjà connus, s'ajoutent ceux liés aux aspects administratifs qui se démultiplient et aux discussions préparatoires ou faisant suite aux réunions virtuelles. D'abord pensés comme des outils devant pallier l'incapacité à se déplacer, les systèmes conversationnels et les plateformes de collaboration variés de messagerie instantanée font une irruption dans la vie des chercheurs. L'État s'avérant incapable de créer des applications fiables, les géants du numérique s'emparent du marché – d'abord Zoom, puis Microsoft Teams et Google Meet – même si des acteurs indépendants sont aussi présents – BigBlueButton ou GoToMeeting. Leurs outils changent en profondeur les rapports au travail : ils favorisent, en partie, la virtualisation des ren-

contres en facilitant leur multiplication par la suppression des contraintes de déplacements. C'est ainsi que le numérique, pris dans son ensemble, modifie la manière de faire la recherche et de l'organiser ; en sciences sociales le travail d'enquête peut se faire dorénavant derrière la caméra et en exploitant les possibilités offertes par internet pour envoyer des questionnaires à une masse d'enquêtés¹¹.

Si les chercheurs peuvent tirer bénéfices de ces apports techniques, ils en subissent aussi les effets délétères. Les nouveaux outils envahissent le temps du chercheur, démultipliant les réunions au détriment du temps de recherche. Ils génèrent « un phénomène d'épuisement bien réel, qui s'explique notamment par la surcharge cognitive liée au traitement des signaux non verbaux¹² », ainsi que par l'augmentation exponentielle des flux d'information et leur vitesse de circulation. La multiplication des courriels en est un des aspects quotidiens les plus prégnants, représentant le facteur essentiel du déséquilibre entre les sphères de vie : travail, vie privée, vie sociale¹³. L'accélération des échanges, l'injonction – réelle ou supposée – de devoir réagir rapidement, est facteur de stress et favorise le surinvestissement ; les mécanismes sont complexes à dénouer tant ils relèvent de rationalités composites, d'autant qu'ils sont accentués par l'individualisation des pratiques professionnelles encore augmentée par le recours à la diversité des technologies de l'information et de la communication¹⁴.

¹¹ Aliénor Balaudé, Charlotte Glinel et Julie Madon, 2022, « Trois sociologues dans un fauteuil », *Socio-anthropologie*, n° 45, p. 213-229. <https://journals.openedition.org/socio-anthropologie/11611>

¹² Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, décembre 2021, « Les outils de visioconférence : risques et opportunités », *Les notes scientifiques de l'office*, note n° 28.

¹³ Johann Chaulet et Caroline Datchary, 2014, « Moduler sa connexion : les enseignants-chercheurs aux prises avec leur courriel », *Réseaux*, n° 186, p. 105-140.

¹⁴ Hartmut Rosa, 2010, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte.

¹⁰ Valérie Schafer, 2018, *En construction. La fabrique française d'Internet et du Web dans les années 1990*, Bry-sur-Marne, INA Éditions.

« PERFORMANCE », « EXCELLENCE » ET FINANCEMENTS PAR AAP

Les mutations technologiques se sont combinées à la réforme du système français de recherche et d'innovation (SFRI) annoncée dès 2003-2004 et affichant des objectifs de réorganisation lourde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils portent sur la transformation des financements – par la création de l'Agence nationale de la recherche en 2005 (ANR) – associée au changement fondamental de la manière de penser et de pratiquer l'évaluation.

L'objectif porte sur la manière de penser la « différenciation » en créant l'évaluation chiffrée fondée sur des critères dits de « qualité », reprenant ici les dogmes néo-libéraux du *New Public Management*. La Mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP) du ministère en charge de la recherche se lance alors dans l'évaluation de 3 226 UR. Elle précise les critères de « performance » qui définissent l'« excellence » de ses membres ; ils sont dorénavant fondés, essentiellement, sur la bibliométrie ; ils prennent aussi en compte une grande diversité d'autres produits de la recherche ainsi que des activités permettant de mesurer la « reconnaissance » et le « rayonnement » des chercheurs.

L'adoption de l'importante loi de programmation pour la recherche de 2006 entérine cette politique ; elle installe pour cela l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) en mars 2007. Dès son lancement, l'agence suscite de nombreuses réactions négatives, la notation se révélant très vite l'élément principal de rejet. En même temps, les universités, comme les EC, sont attentifs à en lire les rapports. Il en découle une nouvelle pression

liée à l'analyse faite de l'évaluation poussant les EC à se conformer aux critères de « performance » où la quête de l'« excellence » pousse les chercheurs à obtenir des contrats financés en répondant au AAP de l'ANR puis à ceux créés par la loi de 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) avec les Programmes d'investissements d'avenir (PIA). Il y a aussi de nouveaux dispositifs de financement de la recherche mis en place par l'Europe, l'État et les régions françaises.

Certes, la contestation de l'AERES débouchera sur son remplacement par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) avec la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche en 2013 ; elle met fin aux notes et instaure une logique davantage qualitative¹⁵. Mais le pli est pris et les motivations complexes qui l'expliquent sont difficiles à dénouer ; on retiendra que nombre de chercheurs – tout particulièrement en sciences exactes et de la nature – ont intégré rapidement « l'indice h » comme facteur supposé révélant leur reconnaissance scientifique ; les institutions, quant à elles, s'en servent pour juger ce qu'elles pensent être (à tort) la révélation de l'« excellence »¹⁶. Il faudrait donc produire davantage et être plus visible. Les EC entrent dans la spirale infernale de la course aux publications et de la réponse chronophage aux AAP. Pour la minorité des heureux élus, commence alors une période d'intense activité où la recherche, menée sur des temps courts, est entravée par des obligations diverses de gestion de personnel,

de tâches administratives, de production de documents justifiant les crédits employés, de rapports divers et variés, etc.

Alors que beaucoup d'entre eux intègrent la course de haies des AAP, les EC voient toujours plus leur activité se fragmenter et leur mission s'élargir – au sein de ce que l'on regroupe sous le terme « administratif » – de tâches parfois invisibles ou volontairement « invisibilisées » par les institutions académiques¹⁷. L'une d'elle consiste à gérer les effets de la précarisation subie de l'enseignement universitaire en les contraignant à assumer le recrutement de contractuels, leur formation, leur coordination, etc., tout en assurant toujours plus d'heures complémentaires. L'inflation des actes administratifs a poussé aussi à déplacer une partie importante des tâches remplies par les personnels administratifs et techniques en leur direction. Des cellules d'appui se sont multipliées pour leur expliquer comment faire et non pour faire.

Le temps de l'universitaire s'est trouvé aussi considérablement alourdi par un transfert des actions à accomplir ce qui n'est pas sans créer des conflits interpersonnels. C'est donc sur tous les fronts qu'il doit accroître son activité dans une course à l'abîme jalonnée de toujours plus de tâches à réaliser avec toujours moins de moyens. Une telle pression ne peut perdurer car elle débouche, de plus en plus, sur la dépression et le *burn-out* ou bien le désengagement des activités de la recherche dans un réflexe de préservation personnelle voire de survie.

¹⁵ Robert Boure, 2015, « Les usines à gaz de l'évaluation. Épisode 2 », *Mondes Sociaux*. <https://doi.org/10.58079/u94d>.

¹⁶ Yves Gingras, 2016. *Bibliometrics and Research Evaluation: Uses and Abuses*, MIT Press, London, Cambridge Massachusetts.

¹⁷ Lise Castaldi et Caroline Lanciano-Morandat, 2017, « L'enseignement supérieur et la recherche. Une pression temporelle accrue », *La Nouvelle Revue du travail*, n° 11. journals.openedition.org/nrt/3283

Comment le financement par appels à projets transforme les temps de la recherche

Le financement de la recherche dans les laboratoires publics a été profondément transformé depuis le début des années 2000, avec la multiplication des appels à projets (AAP). Pour explorer le rôle du financement par AAP dans la gestion du temps de travail et les transformations des activités dans la recherche publique, une vaste enquête a été lancée par le Conseil national supérieur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) à destination de tous les membres du personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche. Près de 7 000 réponses au questionnaire ont pu être exploitées, qui montrent que ce sont les modes de financement de la recherche, les procédures administratives et l'accroissement du temps consacré à des activités autres que la recherche qui minent le travail scientifique.

Florence Audier

Statistiques, Analyse et Modélisation
Multidisciplinaire (SAMM)
Université Panthéon-Sorbonne

Chantal Pacteau

Membre du BN du SNCS-FSU

Boris Gralak

Secrétaire général du SNCS-FSU

Un certain nombre de travaux empiriques et théoriques analysent les tensions entre temporalités professionnelles et temporalités gestionnaires provoquées par l'organisation en projets de la recherche. On peut citer, en 2013, le numéro de la revue de sciences humaines et sociales *Temporalités* sur « Les temporalités de la recherche¹ ». Si, en 2017, le colloque du Centre d'Alembert intitulé « Quand le temps nous est compté : questions de temps dans le travail académique » portait sur les temporalités multiples, hétérogènes et souvent conflictuelles vécues par les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur (ESR), il montrait comment la diminution des financements récurrents participait à la dégradation « *sévère, violente, généralisée et structurelle* » de leurs temps de travail. Pour ce colloque, un questionnaire avait été élaboré pour recueillir

des paroles d'acteurs exerçant les différents métiers de la recherche. Il s'agissait d'explorer le rapport concret et le ressenti de ces acteurs de terrain face à l'évolution des contraintes temporelles de leur travail, en allant au-delà du « *je n'ai pas le temps*² ». Ce questionnaire n'avait pas d'ambition de représentativité (il avait été adressé à une cinquantaine de personnes) mais de significativité. Il montrait que le problème n'est pas tant le dépassement du temps de travail chez les chercheurs et enseignants-chercheurs, souvent très au-delà de la norme légale, que les entraves à leur cœur de métier.

Face à leur explosion ces dernières années, le Conseil national supérieur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a créé, en 2019, une commission d'études spécialisées pour explorer, à large échelle, l'influence des appels à projets (APP) sur

le temps de travail et les activités dans la recherche publique. Dans ce but, cette commission a mené une enquête sous forme de questionnaire à destination de tous les membres du personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son rapport³ a été adopté à l'unanimité par le CNESER en séance plénière le 4 juillet 2023. Y est présentée une première série de résultats à partir des réponses collectées, pour la plupart simplement descriptifs. Ces résultats sont destinés à être complétés par d'autres études plus poussées.

TENSIONS TEMPORELLES

Selon ses auteurs, le questionnaire devait aussi bien quantifier que qualifier les changements dans les

¹ Paul Bouffartigue et Caroline Lanciano-Morandat, 2013, « Les temporalités de la recherche, introduction », *Temporalités*.
<https://journals.openedition.org/temporalites/2540>

² <https://miniurl.be/r-5coc>

³ Boris Gralak, Patrick Boumier, Alain Castera, Xavier Duchemin, Pascale Gillon, et al., 2023, « Transformation de la gestion du temps de travail et des activités dans la recherche publique et financement par appels à projets ». Rapport de la Commission d'études spécialisées portant sur la recherche du CNESER adopté par le CNESER en séance plénière le 4 juillet 2023.
<https://hal.science/hal-04249254>

logiques temporelles des activités scientifiques, et recueillir le ressenti des personnels. Par exemple, la question était posée de savoir si les activités apparues avec l'amplification des AAP étaient perçues comme des activités stimulantes et favorisant les collaborations ou comme des activités en dehors du cœur de métier générant un sentiment de « *perte de temps* ».

La structure du questionnaire a été élaborée avec l'objectif d'examiner l'hypothèse selon laquelle le financement par projets joue un rôle majeur dans les bouleversements intervenus dans les conditions de travail et les activités de recherche. Il commence par des questions sur les changements dans les activités professionnelles dans un contexte général, avant d'aborder l'implication dans les appels à projets puis de questionner sur leur impact sur l'emploi du temps et la nature des activités.

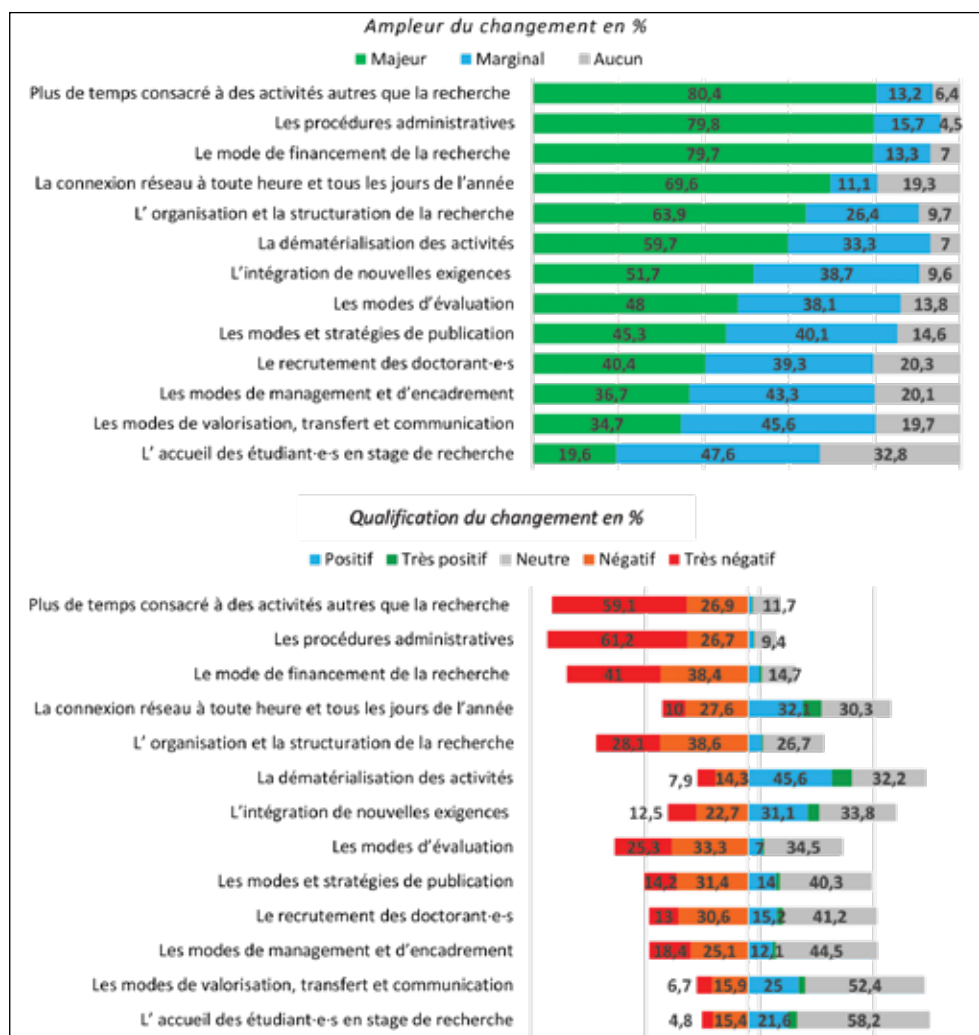
Premier constat : toutes disciplines confondues, le financement par AAP est généralisé et est désormais présent dans tous les aspects en lien avec les activités de recherche. Les répondants

estiment ainsi que le financement de leurs activités de recherche se répartit en moyenne entre 57 % d'appels à projets, 25 % de dotations récurrentes, 13 % de partenariats directs et 4 % d'autres financements.

Le questionnaire* anonyme, qui compte 72 questions, destiné à tous les personnels de l'ESR, quels que soient leurs fonctions et statuts, a été réalisé avec les infrastructures numériques du ministère de l'ESR (RENATER) dans le respect de la réglementation (RGPD). Il a été diffusé entre le 10 juillet et le 30 septembre 2022.

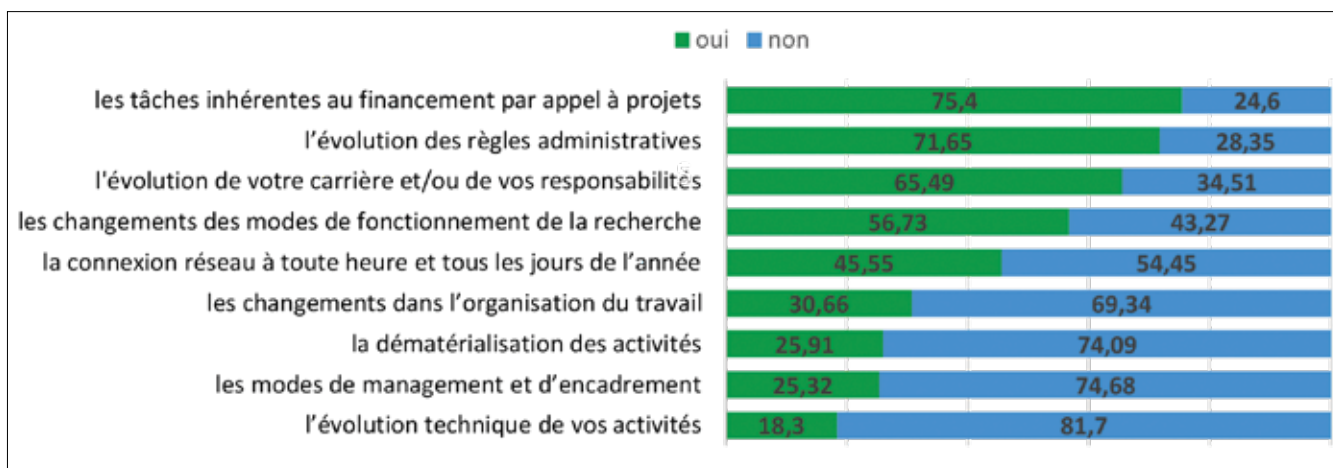
18 882 connexions au questionnaire ont été recensées, et 6 911 réponses complètes exploitées (41 % de femmes et 59 % d'hommes), qui émanent pour 33 % de chercheurs, 30 % d'enseignants-chercheurs, 18 % d'ingénieurs, 10 % d'administratifs, 5 % de techniciens et 4 % « d'autres ». 88 % des répondants sont des personnels permanents, la moitié étant affectés dans un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST).

* Le questionnaire est hébergé dans RENATER et il est accessible à ce lien : <https://groupes.renater.fr/limesurvey/index.php/597546>



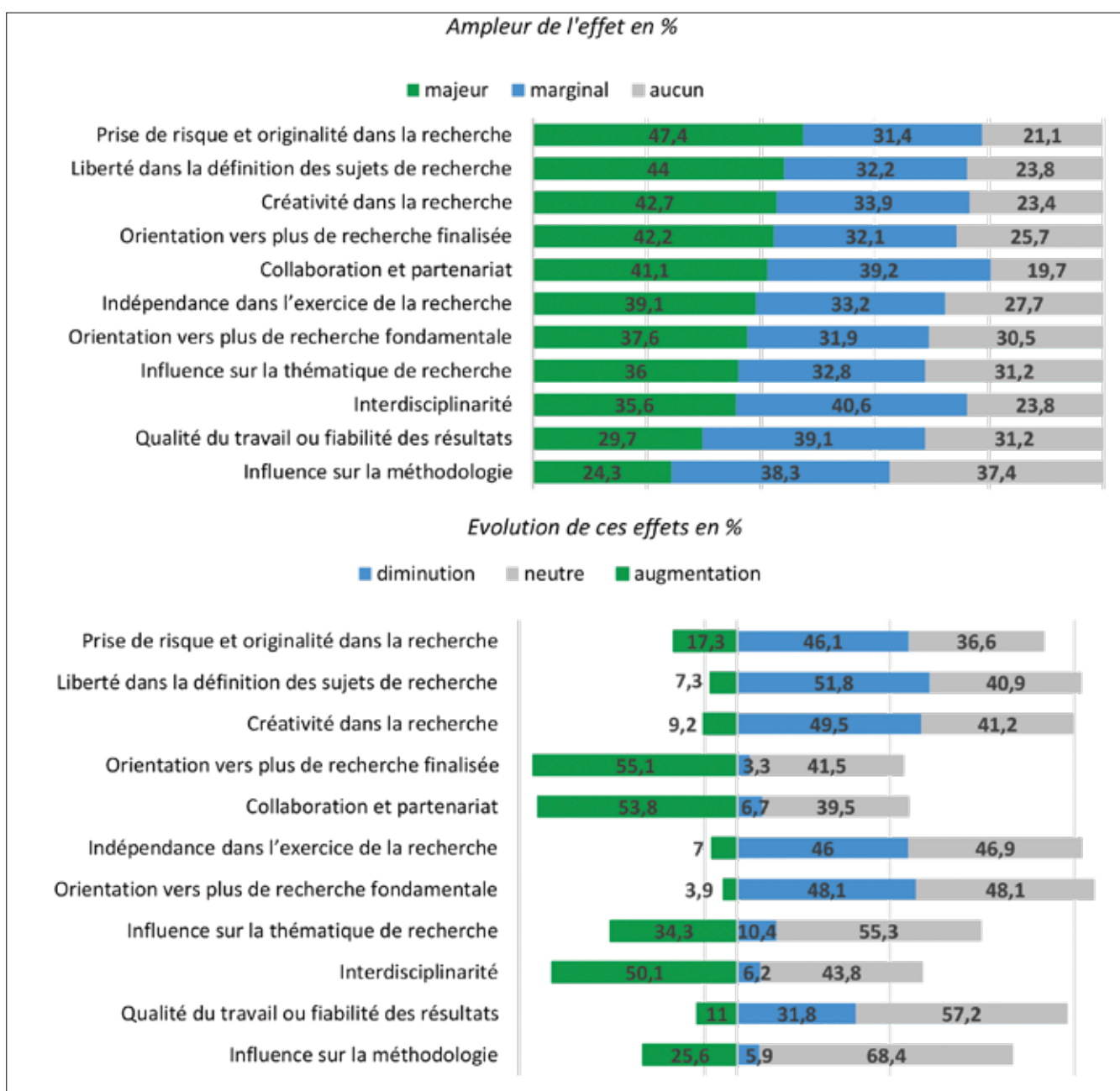
Graphique 1 : Changements dans la recherche qui ont affecté les activités.
Source : Rapport de la Commission d'études spécialisées portant sur la recherche du CNESER.

Deuxième constat : c'est l'ampleur « du temps consacré à des activités autres que la recherche » qui est la plus significative des évolutions en cours ; 80,4 % des réponses en font état, suivie de peu par le poids du « développement des procédures administratives » (79,8 %), les « transformations des modes de financement » (79,7 %) et « l'assujettissement aux connexions réseau, à toute heure et tous les jours » (69,6 %). En comparaison, moins de la moitié des répondants perçoivent des changements « majeurs » dans les modes d'évaluation, les stratégies de publication ainsi que dans le recrutement des doctorants... Les incidences de ce temps consacré à satisfaire des procédures administratives et à rechercher des financements sont majeures, qualifiées de « négatives »



Graphique 2 : Causes de changement de la gestion du temps de travail : réponses en %.

Source : Rapport de la Commission d'études spécialisées portant sur la recherche du CNESER.



Graphique 3 : Effets des changements sur la recherche.

Source : Rapport de la Commission d'études spécialisées portant sur la recherche du CNESER.

voire de « très négatives » par plus de 80 % des répondants. Avec pour corollaire, le sentiment d'une diminution importante non seulement de l'efficacité du travail, mais aussi d'une dégradation de l'ambiance du travail et de sa qualité, qui nuisent à l'épanouissement professionnel ainsi qu'à « l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ».

De surcroît, les enquêtés pointent une diminution des prises de risque, de l'originalité et même de la créativité des thématiques de recherche, ainsi que de l'indépendance de leurs investigations. Ils soulignent aussi le « privilège » accordé aux recherches finalisées *versus* les recherches plus fondamentales. *A contrario*, ils notent une augmentation des partenariats et de l'interdisciplinarité.

Impact des appels à projets sur l'emploi du temps, le « cœur de métier » et la recherche

Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche estiment qu'ils consacrent 1,9 mois par an à répondre à des AAP et 4,2 mois par an à participer à des projets sélectionnés, auxquels s'ajoutent 0,7 mois consacrés à la définition, l'organisation et l'évaluation des AAP. Ce que les enquêtés estiment être du « temps perdu » serait ainsi très largement consacré à la gestion des AAP (RH, finance, reporting...).

Au total six à sept mois de travail par an seraient, en moyenne, liés à des AAP. D'où un impact sur le « cœur du métier » qualifié, selon le rapport, « plutôt négativement sauf pour développer les réseaux et préparer le projet ». C'est ainsi qu'une nette majorité des enquêtés considèrent que les AAP contribuent à les détourner de leur « cœur de métier » – en particulier des activités de recherche – et affirment que « les AAP ont pour effet d'affecter la liberté, le risque, l'originalité et l'indépendance dans les activités de recherche ».

CHANGEMENT RADICAL DANS LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Près de 90 % des enquêtés le confirment : la gestion du temps de travail a changé radicalement, principalement du fait des changements des modes de fonctionnement de la recherche, avec en particulier l'explosion des « tâches inhérentes au financement des appels projets », mais aussi du fait de l'évolution des règles administratives, de l'évolution des responsabilités générées par ces changements... La dématérialisation des tâches, la connexion aux réseaux hors des horaires de travail habituels sont aussi notés. D'où le sentiment à la fois d'une « perte de temps » et d'un morcellement de l'emploi du temps en séquences courtes, en lien précisément avec la multiplication des tâches, notamment en raison des

AAP. Pour huit enquêtés sur dix le changement de la gestion de leur temps se traduit par la diminution de leurs « activités de recherche proprement dites par rapport aux autres activités ».

L'impact des AAP sur le « cœur de métier » et sur les activités de recherche est, sans surprise, jugé sévèrement par les enquêtés : pour plus de la moitié d'entre eux, « les AAP contribuent à détourner les personnels de leur cœur de métier y compris des activités de recherche ». En effet, ils affectent « la liberté, le risque, l'originalité et l'indépendance des activités de recherche » et, de surcroît, les AAP « modifient l'équilibre entre recherches à caractère finalisé et fondamental en faveur de la recherche finalisée ». Leur impact sur la cohésion des collectifs de travail au sein

Estimation du temps équivalent temps-plein par an passé à répondre aux appels à projets :

- moins d'une semaine : 3 % ;
- entre une et quatre semaines : 35 % ;
- entre un et trois mois : 44 % ;
- plus de trois mois : 13 % ;
- NSP et autres : 1 %.

des unités de recherche est aussi jugé négativement, même si les partenariats et l'interdisciplinarité sont plutôt appréciés.

Last but not least, les appels à projets ont un impact important – voire très important – sur la vie privée. Une information qu'il serait intéressant de croiser avec la réponse des femmes par rapport à celle des hommes.

NE PLUS GÂCHER LES TEMPS DE LA RECHERCHE

Les efforts passés à chercher et à sécuriser le financement de leurs activités et la démultiplication des activités de management débordent désormais de manière préoccupante sur le « travailler » des scientifiques. Alors, comment se (ré-)approprier les temporalités contrariées du travail de recherche ? Une des réponses, donnée par la quasi-totalité des répondants de l'enquête, est simple : augmenter les dotations récurrentes. S'ils sont favorables à conserver une part de financement par AAP (28 % des répondants veulent les supprimer totalement), ce qu'ils demandent en priorité, ce sont des moyens pour assurer la continuité des recherches, la réduction des aléas liés aux AAP et la valorisation des projets non sélectionnés ; sans oublier le financement systématique des programmes de recherche des nouveaux recrutés.

« Entraves à la recherche » : les propositions du Conseil scientifique du CNRS face à « l'exaspération des chercheurs »

Depuis trop longtemps, les personnels de recherche perdent du temps et de l'énergie suite à des injonctions administratives toujours plus nombreuses. Le constat de l'exaspération croissante à l'encontre de l'alourdissement continu du cadre administratif concerne en creux les temps de la recherche. Tout au long du *Livre blanc préliminaire sur les entraves à la recherche*, il est question de pertes de temps, retards, surcharge de travail, services débordés, état de tension critique, délais de réponse déraisonnables... La situation n'est pas meilleure dans les universités ou les grandes écoles, les mêmes causes structurelles produisant les mêmes effets.

Dans un contexte de surcharges administratives extrêmement pesantes au point d'entraver les activités de recherche pour tous les personnels de la recherche, le précédent Conseil scientifique (CS) du CNRS¹ (qui a exercé son mandat de 2018 à 2023) s'est longuement exprimé sur le sujet et a soumis des propositions à l'attention de la direction du CNRS. Ce document s'inscrivait comme une suite du séminaire réalisé par le CS 2014-2018 sur les entraves administratives à la recherche et publié en 2018. Lors de l'écriture de ce document, le CS 2018-2023 du CNRS a échangé à plusieurs reprises avec la direction du CNRS et lui a présenté les réflexions en cours sur le sujet.

Écho des difficultés vécues et qui alourdissent le travail de tous, ingénieurs, techniciens (IT) et chercheurs, le *Livre blanc préliminaire sur*

les entraves à la recherche et son focus « *entraves administratives*² » a été publié en mai 2023 et voté à l'unanimité par le Conseil scientifique 2018-2023 du CNRS. Rédigé après dialogue, mais non accord, avec la direction du CNRS, il est l'expression légitime du CS 2018-2023 du CNRS.

Le livre blanc est fondé sur une collection d'« *expériences de terrain* », qui sont apparues suffisamment fortes et cohérentes pour en constituer la base. Il n'a donc pas l'ambition de se présenter comme un audit complet : la nécessité de mettre en place des actions de ce type, en particulier des retours d'expériences systématiques, fait d'ailleurs partie des propositions finales.

« SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE »

Une des contraintes subies par les chercheurs est liée à l'accroissement

Dorothée Berthomieu
Présidente du Conseil scientifique du CNRS
de 2018 à 2023

continu du niveau de contraintes juridiques et administratives et au report de tâches administratives vers les personnels de recherche au prétexte de simplification administrative. Cette simplification est souvent recherchée par l'introduction de systèmes d'information devant faciliter la prise en compte des réglementations. Or, si l'usage d'outils informatiques accélère effectivement les traitements et échanges de données, il ne modifie pas la complexité réglementaire sous-jacente. Cela conduit à une multiplication exagérée des plateformes d'interfaces. Cela induit également des effets pervers bien connus : incompatibilités entre systèmes d'information, risques informatiques, rigidification, perte de liens socio-professionnels.

La part budgétaire globale des activités administratives officielles étant figée au CNRS, on constate que l'alourdissement des procédures se traduit par des déplacements de

¹ Le Conseil scientifique du CNRS veille à la cohérence de la politique scientifique du centre en liaison avec l'ensemble des instances scientifiques consultatives du Comité national.

² <https://miniurl.be/r-5eg9n>

Le focus « *entraves administratives* » du livre blanc ne doit en rien faire penser à une attaque envers les personnels administratifs du CNRS. Il y est clairement indiqué que ces personnels ne sont pas responsables de la situation, mais des victimes au même titre que les personnels de recherche.

De même, ce rapport ne doit en aucun cas être utilisé pour critiquer le CNRS en tant qu'établissement public à caractère scientifique et technique, dans une vision partisane au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Si les exemples pris relèvent par essence du CNRS, les mêmes travers, *mutatis mutandis*, se retrouvent de manière identique, voire aggravée, au sein d'universités ou de grandes écoles.

En témoigne, par exemple, la grande enquête menée par Claire Bonnard, Amélie Duguet, Valentin Moison auprès des enseignants-chercheurs, dont les résultats préliminaires viennent d'être publiés*, qui montre que 83 % des 2985 répondants interrogés au printemps 2023 témoignent d'un fort épuisement professionnel. Plus de la moitié des enquêtés déclare passer trop de temps à monter des projets de recherche et seulement 46 % sont satisfaits de leur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

* L'enquête sur la multiplicité des missions des enseignants-chercheurs et leurs conditions d'exercice du métier a été menée en ligne au printemps 2023 via un questionnaire diffusé dans l'ensemble des universités françaises. Il a été complété par 2 985 répondants.
<https://miniurl.be/r-5e90>

Nous avons reçu des témoignages d'industriels français qui ont fait le choix d'abandonner des partenariats, de renoncer à des dépôts de brevets communs en raison de délais bien trop longs ou d'exigences de PI excessives. Notons qu'il serait tout à fait faux de penser que la situation est meilleure dans les universités ou les grandes écoles. Propres à la France, les mêmes causes structurelles produisent les mêmes effets.

PISTES POUR REMÉDIER AUX ENTRAVES ADMINISTRATIVES À LA RECHERCHE

Les enjeux scientifiques actuels, tant sociaux, énergétiques, environnementaux..., sont trop importants pour entraver plus avant l'action des chercheurs. Il faut, en même temps, simplifier la vie des personnels de recherche et diminuer la charge de travail des personnels administratifs. La solution passe par une simplification réelle des procédures, au-delà des réponses informatiques.

Dans cet objectif, le livre blanc avance un ensemble de dix propositions, telles que la mise en place d'une politique de retours d'expérience « Gestion de la Recherche » systématiques après tout projet ; le déclenchement d'une enquête administrative en cas de projet scientifique ou partenarial avorté ou gravement handicapé à la suite d'une convention non signée à temps, ou de désaccord juridique entre établissements ; la réactivation du contrat de service mis en place en 2010 qui imposait d'encadrer dans le temps les actes administratifs essentiels... Enfin, le CS suggère au CNRS de mettre en place une instance du suivi des dix recommandations qui pourrait suivre sur le long cours les problématiques abordées dans le livre blanc, leur évolution, et formuler de nouvelles recommandations suivant les futures évolutions réglementaires et des pratiques administratives.

charges de travail, ou par l'abandon de prestations de support. Les chercheurs mentionnent régulièrement qu'une part croissante de leur temps de travail est consacrée à des activités de gestion, ou de suivi juridique de dossiers partenariaux. Le temps consacré à ces activités ne l'étant plus aux activités de recherche, c'est donc l'efficacité globale (rapport de la production scientifique au total des ressources consacrées) qui diminue, régulièrement et insidieusement.

RETARDS DANS TOUS LES DOMAINES

Retards et autres dysfonctionnements concernent tous les aspects de la pratique de la recherche : ressources humaines, achats, missions, partenariat et valorisation, contrats de recherche (Europe/ANR/Carnot/industriels...), justifications diverses et variées... C'est bien la vie quotidienne du chercheur qui est impactée, le problème ayant une dimension systémique incontestable.

Dans une époque où l'innovation est invoquée, dès que l'on parle recherche, par le politique, un des problèmes iden-

tifiés dans de nombreux témoignages de chercheurs est la difficulté de la contractualisation avec des industriels, même quand ceux-ci sont des partenaires privilégiés du CNRS. Le résultat collectif est souvent celui de retards inacceptables sur des accords juridiques devant sous-tendre des projets partenariaux ou de valorisation.

Il y a, par exemple, le problème de la disponibilité des crédits disponibles l'année N qui ne le sont plus l'année N+1. Et dès qu'il est question de propriété intellectuelle (PI), le chercheur s'engage dans un véritable parcours du combattant. Il faut, en particulier, trouver le moyen de signer des accords de confidentialité de manière rapide, en quelques jours et non quelques mois, au risque que des projets tombent à l'eau pour des questions juridiques parfois sans fondement. Au-delà de faire perdre du temps et de l'énergie aux chercheurs, la crispation sur la PI et les retards inacceptables qui en découlent entachent sérieusement la réputation du CNRS, qui peut paraître un partenaire qui répond tard et mal aux sollicitations administratives – négociation d'accords de consortium, rapports financiers.

La diversité des temps du doctorat

L'expérience et les temps de travail du doctorat ne sont pas les mêmes en fonction des doctorant·e·s et peuvent varier du fait de la trajectoire et de la personnalité de l'étudiant·e, du financement de son doctorat, mais aussi en fonction de la direction de la thèse, de l'équipe de recherche ou du laboratoire de rattachement, et plus généralement de la discipline dans laquelle le doctorat se déroule. Cet article met en évidence certaines de ces différences et notamment celles issues des variations inter-disciplinaires.

Lilian Aveneau

Mary David

Cécile Mary-Trojani

Membres du secteur recherche
du SNESUP-FSU

Sur le papier, la durée d'un doctorat devrait être de trois ans, pour permettre de passer d'un diplôme à bac+5 (le master) à un diplôme reconnu à bac+8. L'arrêté du 25 mai 2016 prévoit néanmoins la prolongation de la thèse : son article 14¹ indique ainsi que « la préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans ». Le site du MESRI² indique que « des prolongations annuelles peuvent être accordées à titre dérogatoire (...) ».

Si la durée moyenne des thèses tend à diminuer depuis une dizaine d'années, les écarts restent très importants entre les différents groupes disciplinaires. En 2021

(Voir Tableau 1), 49.6 % des doctorats en sciences exactes et applications (SEA) étaient soutenus en moins de quarante mois, contre 36.8 % en sciences du vivant (SV), et 10.2 % en sciences humaines et sociales (SHS). Inversement, 34 % des doctorats en SHS étaient soutenus après soixante-douze mois ou plus, contre 0.96 % en SEA et SV réunis. Toutes disciplines confondues, la durée moyenne d'une thèse de doctorat est comprise entre quarante et cinquante et un mois.

Les résultats d'une enquête à l'université Toulouse-Jean Jaurès confirment ces disparités et montrent qu'elles existent entre les disciplines des arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales (ALL-SHS) Comment expliquer de telles différences ?

lités de financement du doctorat. Lorsque le ou la doctorant·e bénéficie d'un financement dédié (Contrat doctoral unique – CDU –, CIFRE) lui permettant de se consacrer entièrement à sa thèse, la durée d'un doctorat tend à être plus courte. Sur la base des données du SIES, nous observons que 68.7 % des doctorant·e·s bénéficiaient d'un financement de thèse en 2010 contre 77.8 % en 2021. Or, les doctorant·e·s en SEA et SV obtiennent beaucoup plus souvent un financement que celles et ceux en SHS. Si les publications récentes du ministère ne fournissent pas de données à ce sujet, les enquêtes *Conditions de vie de l'Observatoire de la vie étudiante* (OVE) montrent que près de neuf doctorant·e·s sur dix en Sciences étaient financé·e·s en 2010, contre moins du tiers en SHS³. Plus de la

¹ <https://miniurl.be/r-5cwk>

² <https://miniurl.be/r-5dml>

Une première explication de ces écarts tient aux différentes moda-

³ OVE infos n° 24, Les doctorants, profils et conditions d'études, juin 2010. <https://miniurl.be/r-5dmm>

	Moins de 40 mois		De 40 mois à moins de 52 mois		De 52 mois à moins de 72 mois		72 mois ou plus	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Sciences exactes et applications	57,5	49,6	35,9	42,1	5,8	7,4	0,8	0,8
Sciences du vivant	44,9	36,8	46,7	51,2	6,9	10,7	1,5	1,3
Sciences humaines et sociales	13,1	10,2	23,4	21,7	33,1	34	30,4	34
Ensemble	40,9	34,3	34,3	37,7	14,6	18,6	10,2	11,4

Tableau 1 : Répartition des thèses soutenues en France par intervalle de durée en 2020 et 2021 (en %).

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES - <https://miniurl.be/r-5cwl>

moitié des doctorant·e·s de ce secteur conduisent leur thèse tout en occupant un emploi salarié. Enfin, la part des étudiant·e·s sans activité rémunérée est plus importante en SHS (autour de 20 % dans l'enquête OVE mentionnée et 30 % dans une enquête de l'université Toulouse 2 Jean Jaurès parue en janvier 2023), le financement reposant alors majoritairement sur des aides familiales.

Les écarts entre ensembles disciplinaires dans les modalités de financement de thèse s'expliquent de plusieurs manières. Ils tiennent d'abord aux nombres de CDU et autres financements accordés à chaque discipline, lesquels varient notamment en fonction des priorités politiques et de l'argent affecté spécifiquement à certains contrats de recherche. Or, la capacité à faire valoir l'intérêt économique de sa recherche diffère selon les disciplines. Ces écarts s'expliquent également par la possibilité ou l'interdiction de s'inscrire en doctorat en l'absence d'un financement dédié, possibilité quasiment nulle dans les écoles doctorales en SEA. Au contraire, bien que les règles tendent à se durcir à ce sujet, les étudiant·e·s en ALL-SHS peuvent encore s'inscrire sans financement dédié. Certaines disciplines, comme l'histoire, la philosophie ou encore les langues vivantes incitent d'ailleurs les étudiant·e·s à obtenir un concours de l'enseignement (agrégation ou CAPES) avant le doctorat ; cela conduit ces doctorant·e·s à mener de front enseignement dans le second degré et travail de thèse.

VARIATIONS DU TRAVAIL À RÉALISER PENDANT LA THÈSE SELON LES DISCIPLINES

Ces écarts ne tiennent pas uniquement à la nature du financement du doctorat mais plus largement à la conception de la nature même de

ce qu'est le doctorat. Cette variabilité est inscrite dans l'histoire des disciplines académiques et les évolutions de l'université. Comme le décrit P. Verschuere⁴, la définition du doctorat varie fortement du XIX^e siècle, avec le doctorat d'état conduisant au professorat dans les universités, à la moitié du XX^e siècle avec, en 1954, le doctorat de troisième cycle et, enfin, en 1984 avec le doctorat unique qui, après quelques retouches, est toujours celui actuellement en cours. Si sa nature évolue, sa durée aussi. En 1984, lorsque les thèses sont unifiées dans un doctorat unique, leur durée est fixée à trois ans, entre celle des thèses de troisième cycle (deux ans) et celle des thèses d'état (cinq à six ans). Mais une telle unification des thèses par la loi ne conduit pas à une uniformisation transdisciplinaire, cinquante années plus tard, les disciplines envisageant encore aujourd'hui différemment le doctorat, son déroulé et sa finalité.

L'inscription ou non dans un cadre collectif varie également en fonction des disciplines, selon P. Verschuere⁵ : « (e)n SHS, on "est" son doctorat : on construit individuellement un savoir que personne d'autre au monde ne pourrait construire – en tous cas pas de cette manière. Vraies ou pas, voici le type de représentations que se font doctorants et encadrants du doctorat en SHS. Alors qu'en sciences expérimentales, le doctorant est formé au sein d'une équipe et c'est l'équipe qui est considérée comme spécialiste du sujet. En SHS, vient en particulier le moment où il s'agit de se différencier de son directeur de thèse, avec lequel on ne signe que rarement ses papiers – on risquerait de se faire traiter de "clone" ». Cette différence se retrouve ainsi dans le cadre de la

loi ; citons en cela l'article L 612-7 du code de l'éducation : « (1) *e troisième cycle est une formation à la recherche et par la recherche qui comporte (...) la réalisation individuelle ou collective de travaux scientifiques originaux* ».

EXPÉRIENCE DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT LA THÈSE

Un autre élément dans la diversité des temps du doctorat tient à l'expérience d'enseignement. Une des finalités du doctorat demeure, depuis son origine, d'intégrer le corps des enseignant·e·s de grade universitaire, et plus particulièrement aujourd'hui celui des maître·sse·s de conférences (MCF). Les conseils délivrés par les différentes sections du CNU⁶ montrent un panel très divers des pratiques concernant la demande de qualification pour pouvoir candidater à un poste de MCF. Ainsi, les standards varient au sein d'un même champ disciplinaire (Droit-Economie-Gestion ; Lettres et sciences humaines ; Sciences ; Santé, etc.), voire d'un même groupe de sections, et parfois au sein même d'une même section !

En 9^{ème} section du CNU (Langue et littérature françaises), on peut lire cette recommandation faite aux candidat·e·s à la qualification MCF : « *l'expérience de l'enseignement : c'est une condition essentielle pour une qualification en 9^{ème} section. Seul un dossier de recherche exceptionnel peut justifier la qualification d'une candidate ou d'un candidat n'ayant pas d'expérience de l'enseignement, qu'il s'agisse de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur* ». Il en va de même en Sciences, par exemple en section 27 (informatique), où le rapport de la session CNU 2023 mentionne, parmi les motifs de refus de qualification liés à l'enseignement, principalement « *l'absence*

⁴ Pierre Verschuere, « La thèse et le doctorat : socio-histoire d'un grade universitaire (XIXe-XXIe siècles) – Introduction ». <https://hal.science/hal-04058297>

⁵ Pierre Verschuere : « Qu'a-t-on gagné à harmoniser les doctorats ? » <https://themeta.news/interview-pierre-verschuere/>

⁶ <https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>

d'une description détaillée des activités d'enseignement, ne se limitant pas à une liste d'items » en précisant que « l'exposé des matières enseignées doit être rédigé en précisant le contenu, les publics, les durées, les niveaux, la production de documents pédagogiques s'il y en a, la participation aux activités d'évaluation pédagogique » ainsi qu' « un exposé des motivations pour l'enseignement » et des « attestations de responsables d'enseignement ». En 21^{ème} section (Histoire, civilisations, archéologie des mondes anciens et médiévaux), la question de l'expérience d'enseignement s'avère également cruciale au moment de prétendre à la qualification MCF : « La 21^{ème} section du CNU se montre très attentive à l'expérience d'enseignement des candidats. Les candidats à la qualification MCF doivent détailler l'expérience acquise dans l'enseignement : établissement(s), niveau(x) d'intervention, matière(s) enseignée(s), nature des enseignements (cours, TD, TP), horaire total par semestre, nombre de groupes, thématiques etc. On entend par enseignement non des conférences ou des séminaires ponctuels mais des leçons suivies, données dans un cadre institutionnel, et comportant – outre la préparation pédagogique – le suivi semestriel/annuel des étudiants/élèves et le service d'examens ». Mais ces précisions diffèrent dans une section CNU relevant d'un autre domaine de l'histoire (22^{ème} section du CNU, Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique) dont on pourrait pourtant penser qu'elle applique des standards proches de ceux énoncés par la section 21. Ainsi, « (1) a 22^{ème} section examine des dossiers relevant de champs disciplinaires (histoire, histoire de l'art, histoire de la musique) et d'aires culturelles très différents. Elle valorise particulièrement la qualité scientifique du dossier (la capacité à découvrir et utiliser des sources neuves, à en faire la synthèse notamment), et ne considère pas comme discriminante l'absence

d'expérience pédagogique ou administrative, les jeunes docteurs n'ayant pas tous la possibilité dans leur domaine de passer des concours nationaux, d'être allocataires-moniteurs ou ATER ». Parfois figurent des formulations plus vagues : c'est par exemple le cas en 14^{ème} section (Langues romanes) : « Activités pédagogiques et de formation : une activité d'enseignement ou bien un investissement significatif dans une autre activité pédagogique ou de formation seront pris en compte. Ces activités pédagogiques ou de formation devront être présentées de manière détaillée. Pour les enseignements universitaires, le candidat précisera s'il s'agit de CM ou de TD, le niveau, le volume horaire et la nature de l'enseignement (langue, littérature, civilisation etc.). Il est souhaitable que le candidat fournisse tous les documents confirmant ses activités d'enseignement et de formation ». Pour la 61^{ème} section du CNU, Génie informatique, automatique et traitement du signal, il est mentionné qu' « un volume de 96 heures équivalent TD en face à face » est suffisant pour obtenir la qualification.

PUBLICATIONS AU COURS DU DOCTORAT

Si la question de la divulgation des travaux scientifiques pendant le doctorat est communément admise et fait partie intégrante du travail du thésard, un autre aspect pouvant directement impacter la durée de préparation du doctorat est le nombre et la nature des publications exigées durant la thèse. Là encore, on observe des disparités importantes selon les disciplines. Ainsi, parmi les éléments qui peuvent allonger inégalement les thèses, figurent les modes de publications et la nécessité, ou non, de publier seul-e pour le/la doctorant-e. Dans les disciplines où le/la doctorant-e mène ses travaux au sein d'un groupe, les publications sont principalement collectives, et les doctorant-e-s publient au sein

de leur équipe. A l'inverse, dans certaines disciplines, notamment en ALL-SHS, les publications sont essentiellement individuelles. Cette variation s'accompagne d'attentes différentes de la part des sections CNU concernant les prérequis en termes de publications en ce qui concerne la qualification aux fonctions de maître-esse de conférences.

En sciences de l'éducation, il est attendu du/de la candidat-e qu'il/elle « ait publié au moins un article scientifique dans une revue à comité de lecture (ACL) référente en sciences de l'éducation et de la formation » (rapport 2023, CNU section 70). En psychologie (CNU section 16), « il est attendu la publication d'au moins deux articles dans des revues différentes de psychologie ou ergonomie à comité de lecture indexées dans les grandes bases de données (PsycINFO, Ergonomics Abstracts, ISI, Medline, Scimago-Scopus). Un nombre inférieur à deux est un motif de refus de qualification ». Cette section ajoute que « l'absence d'une publication en tant que premier auteur est un motif de refus de qualification ».

On relèvera toutefois, au titre d'exemples dissonants, que là où la section 23 (Géographie physique, humaine, économique et régionale) « attend des candidat-e-s la participation a minima à une publication dans une revue à comité de lecture référencée. La thèse ne fait pas partie des publications », la section 12 (Études germaniques et scandinaves) insiste sur la centralité de la thèse dans le dossier de qualification, « tout en admettant que des articles aient pu constituer des phases préparatoires de la thèse, cette dernière ne devrait pas en être seulement la répétition ». Pour la section 27 (Informatique), « un-e candidat-e à la qualification MCF doit pouvoir faire état d'au moins une publication récente dans une conférence (a fortiori une revue) internationale avec comité de lecture de bon niveau en informatique ». Mais, ici, la qua-

lification repose aussi sur d'autres critères liés à la discipline, comme les productions logicielles et/ou matérielles par exemple. En section 61 (Génie informatique, automatique et traitement du signal), le nombre et la nature des publications dépendent de la date de candidature depuis le début de la thèse. Ainsi, si la demande de qualification a lieu trois ans et trois mois après le début de la thèse, il sera nécessaire de pouvoir produire au moins deux publications en conférences internationales de référence du domaine. Pour des dossiers plus anciens (quatre ans et plus), il faudra en revanche produire au moins un article d'une revue *Journal Citation Reports* (JCR⁷) en tant que premier auteur, et plus généralement deux revues tous les quatre ans après le doctorat (notamment pour la requalification).

L'ARTICULATION ENTRE LA THÈSE ET LES AUTRES TEMPS SOCIAUX

La place qu'occupe la thèse dans la semaine des doctorant·e·s varie également selon les ensembles disciplinaires, comme le montre la publication de l'OVE précédemment citée⁸. Au total, les étudiant·e·s déclarent travailler sur leur thèse 28,9 heures par semaine en sciences, 28,8 heures en droit-économie et en SHS. Les doctorant·e·s en sciences déclarent travailler souvent (67 %) au sein des laboratoires de leur établissement, ce qui est plus rare pour les étudiant·e·s en SHS (15 %) et en Droit-économie (22 %) qui travaillent généralement leur thèse à la bibliothèque universitaire et à leur domicile. Cette statistique n'est guère surprenante au regard de l'aspect majoritairement collec-

tif du travail de recherche en SEA, alors qu'il est principalement individuel en SHS.

La répartition du temps de travail sur la semaine varie lui-aussi en fonction des domaines : tandis que les étudiant·e·s en sciences travaillent leur thèse principalement durant la semaine, avec parfois des heures de présence dictées par le règlement intérieur du laboratoire, près de la moitié des étudiant·e·s en droit-économie et en SHS travaillent en soirée, après 22 heures. Selon l'OVE, cette différence de la répartition du temps de travail ne s'explique donc pas uniquement par le fait d'exercer ou non une activité rémunérée en plus du doctorat, mais préfigure, en sciences, « *une vie sociale future où la distinction entre vie professionnelle et temps libres sera plus marquée que chez (celles et) ceux de lettres-SHS pour (lesquel-le-s) l'organisation du travail lors de la thèse préfigure une séparation moins nette entre ces deux univers* ».

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La diversité des doctorats peut aussi s'observer en termes d'objectifs du doctorat et donc, *a posteriori*, via l'insertion professionnelle suite à l'obtention du diplôme. En reprenant la dernière étude en date sur l'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France⁹ et plus précisément la fiche 39 sur le devenir des doctorant·e·s trois ans après leur thèse, nonobstant l'impact du Covid, il ressort que le secteur académique ouvre différemment ses portes en fonction des disciplines. Si l'insertion professionnelle après trois ans est globalement identique partout (de 93.7 % en SEA à 89.4 % en SS pour les diplômé·e·s de 2018), les doctor·e·s en SEA se retrouvent dans le secteur académique à 39.6 %

seulement contre 47 % pour les SHS, et environ 49.7 % pour les SV. Les doctor·e·s des SEA sont par contre plus nombreux dans le secteur privé (52.4 %), contre 32.7 % pour les SV, 20.5 % pour les SHH et 27.5 % pour les SS.

CONCLUSION

La diversité des temps du doctorat est une réalité que l'on peut attribuer à différents éléments, qu'ils soient historiques, financiers, liés aux pratiques des différentes disciplines des sections du CNU pour les qualifications, relatifs à des objectifs quant aux volumes et aux pratiques d'enseignement, des éléments quantitatifs ou qualitatifs concernant les publications scientifiques, etc. On peut aussi citer, comme facteurs de ces variations, la participation ou non à un collectif de recherche, la répartition du travail hebdomadaire consacré à la thèse ou encore les objectifs de l'après-doctorat. Pris individuellement ou collectivement, tous ces aspects contribuent, en grande partie, à expliquer les difficultés de compréhension pouvant survenir lors de discussions menées sur le doctorat au sein de nos syndicats, voire au sein de la FSU, de part la diversité de nos expériences personnelles, de la pluralité de nos disciplines mais aussi de nos appartenances à des laboratoires et des organismes de recherche différents. La reconnaissance et une meilleure prise en compte de cette diversité est une condition nécessaire de la formulation de revendications adaptées et mobilisatrices pour les jeunes et futur·e·s collègues.

⁷ Le JCR est une publication annuelle et un site en ligne qui fournissent des informations bibliométriques sur plus de 21 762 revues scientifiques dans plus de 254 disciplines du domaine des sciences exactes et des sciences sociales. <https://jcr.clarivate.com/jcr/home>.

⁸ Cf note 3.

⁹ <https://miniurl.be/r-5cwm>

Le(s) temps de la thèse

Cet entretien présente l'analyse du temps de la thèse dans la pratique quotidienne d'un laboratoire de chimie en région lyonnaise. Dorénavant, c'est plus le sujet de la thèse et son déroulé qui s'adaptent à un projet largement orienté par les financements qu'un temps « ouvert » disposant de sa propre dynamique.

Claude Mirodatos : La première séquence du temps thèse, c'est à dire la conception du projet et la recherche de son financement, constitue-t-elle une étape qui se prépare longtemps à l'avance, comme relevant de divers projets ou de contrats industriels en cours ?

Nolven Guillaume : Il fut un temps bien révolu où le financement d'une thèse provenait d'organismes d'État, telles que les bourses du ministère ou divers organismes publics ou para-publics (ex. thèses dites DGRST¹). Puis se sont développées les thèses financées directement par des industriels, du moins dans des secteurs en interaction forte avec le secteur dit « aval ». Ces contrats de thèses pouvaient se combiner à d'autres contrats éventuellement étendus à d'autres secteurs de

recherche et de durées variables. Ainsi, la durée d'un contrat de recherche pouvait déterminer le profil des étudiants/doctorants/post-doctorants à recruter.

Dorénavant, il s'agit de répondre à des appels à projets ou AAP, avec tout d'abord le montage d'un consortium de partenaires académiques et/ou industriels, montage qui définit les différentes tâches du projet, compatibles ou pas avec une thèse. Ainsi, la conception et le développement d'un appareillage pourront être confiés à un·e ingénieur·e ou technicien·ne (IT), en poste permanent ou recrutés dans le cadre de projets de grande ampleur, éventuellement secondés par un stage postdoctorant pour ensuite confier, à un étudiant de thèse, la phase de production des données attendues dans le cadre du projet de recherche prédéfini. En bref, c'est dorénavant plus la thèse et sa dynamique qui s'adapte au projet prédéfini dans l'AAP qu'un temps « ouvert » disposant de sa propre dynamique comme ce fut le cas en des temps désormais révolus.

C. M : Ainsi, le temps de thèse doit-il être désormais prévu et structuré avant même le démarrage du projet, avec un déroulement programmé selon des « livrables » c'est-à-dire des résultats « dus » selon un calendrier strict préétabli sur toute la durée du contrat support de la thèse ?

N. G : En général oui, et ces « livrables » étant souvent très appliqués, en tout cas dans notre domaine, il est difficile d'explorer des pistes

Nolven Guillaume

Chercheuse CNRS, Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement (IRCELYON)

Propos recueillis par Claude Mirodatos



Nolven Guillaume.

potentiellement intéressantes en termes de connaissances scientifiques fondamentales, du fait du temps requis pour les mener à bien, sans risquer de concurrencer les objectifs d'avancement du projet. Cependant, un doctorant efficace et bien organisé pourra permettre de respecter le planning initial, tout en dégageant du temps pour approfondir certains résultats et produire des publications de bon niveau.

Notons cependant que certains projets proposent des tâches suffisamment « ouvertes » pour que le travail et le rythme de la thèse restent davantage gérés par l'étudiant et ses encadrants que par le calendrier prédéfini du projet. On peut trouver ainsi une certaine liberté de temps et d'orientation qui caractérisait les thèses doctorales de type « thèse d'État » avant l'évolution vers les thèses courtes et ciblées conçues sur AAP et contrats de type européens et/ou industriels.

Le, ou plutôt les « temps de la thèse », combinent la conception d'un projet, son financement, la recherche d'un·e étudiant·e par et pour le laboratoire d'accueil, puis le temps de thèse proprement dit avec son déroulé, sa gestion, ses étapes de contrôle. Ce temps se conclue par la rédaction, puis la soutenance et enfin le temps éventuel de post-thèse.

¹ Créée en 1961, la délégation générale à la recherche scientifique et technique avait pour mission de coordonner les actions décidées par le gouvernement, les universités et le CNRS dans le domaine de la recherche et des technologies et de financer la recherche en France. Voir Vincent Duclert, 2004, « La naissance de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique », *Revue française d'administration publique*, n° 112, 2004/4, pp. 647 à 658. <https://miniurl.be/r-5bvx>

C. M : L'Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement (IRCELYON) dans lequel vous travaillez – ex unité propre de recherche (ou UPR²) devenue unité mixte de recherche (UMR) depuis plusieurs décades – conserve-t-il néanmoins une dimension de recherche ouverte compatible avec la structuration pré-définie qui vient d'être décrite ?

N. G : La thèse reste une étape clé dans la formation à la recherche, qui se doit d'exploiter/former au mieux les capacités du thésard à acquérir les processus fondamentaux de la recherche scientifique, à savoir la curiosité, la rigueur scientifique dans la démarche et l'analyse des résultats, l'adaptation à l'évolution du sujet selon ces résultats, la préparation de publications scientifiques et, *in fine*, la rédaction d'un mémoire de thèse intégrant toutes ces étapes de son travail. Dans ce temps de thèse se superposent donc les temps préconçus par le projet et les temps liés au processus même de la recherche. Ces derniers pourront inclure des « pas de côté » nécessaires à la cohérence et la qualité d'un *corpus* de résultats publiables selon les normes et exigences des règles de publication dans un domaine considéré.

C. M : Notons à ce propos que la Commission européenne dans laquelle vos équipes revendique elle-même la nécessité d'un transfert de certains résultats vers des bases publiques de données, transfert qui n'est pas nécessairement contrôlé par les règles déontologiques des publications scientifiques dans un domaine considéré.

N. G : En effet, la Commission européenne impose désormais l'accès libre aux publications issues des projets

qu'elle finance. Les éditeurs y gagnent beaucoup d'argent puisqu'il faut payer les « *article processing charges* » (APC) pour publier son article en accès libre (autour de deux mille euros dans mon domaine, voire beaucoup plus pour les journaux les plus prestigieux). Jusqu'à récemment (programmes H2020), ces coûts pouvaient être financés par le projet. Mais dans les programmes les plus récents (Horizon Europe), les APC ne sont plus des dépenses éligibles, donc il faut soit trouver un autre moyen pour les financer, soit publier sur des plateformes ouvertes, sans garantie de qualité des articles qui ont moins d'impact pour les concours de promotion. Les chercheurs se trouvent ainsi coincés entre des injonctions contradictoires : publier dans des revues de haut niveau mais en accès libre et sans payer pour le faire.

C. M : Une deuxième thématique importante dans le temps de thèse concerne l'évolution de la durée moyenne des thèses au cours des ans, depuis les quatre voire cinq ans des thèses d'état jusqu'aux thèses maintenant très codifiées sur contrat, comme esquissé précédemment.

N. G : Pour ma propre thèse, je bénéficiais d'une bourse de l'école doctorale, sans contrainte de livrables ou autres obligations évoquées précédemment. Désormais, le temps de thèse est entrecoupé par les formations obligatoires des étudiants en doctorat, les journées de l'école doctorale, les journées du laboratoire etc. Chacune de ces obligations induit du temps consacré au « faire savoir » par divers modes de présentation. Dans le cadre d'un projet européen par exemple, ce travail de présentation est requis *a minima* tous les six mois, mais souvent tous les deux ou trois mois (points d'avancement, discussions avec les partenaires, etc). Les contrats doctoraux gérés par le CNRS octroient aussi quarante-cinq jours de congés par an. Il est évidemment normal que les doctorants aient droit à des congés mais, de fait, sur une thèse de trois ans, cela neutralise six mois.

Par ailleurs, les universités imposent que le manuscrit de thèse soit déposé (c'est-à-dire en pratique terminé) un à deux mois avant la soutenance (deux mois à Lyon). Cette période, entre le dépôt et la soutenance, reste en général assez peu productive pour la thèse elle-même. Donc, le temps de thèse consacré à la recherche proprement dite s'avère fortement diminué dans l'organisation réglementaire actuelle.

C. M : Diminué ou insuffisant ?

N. G : Du fait de l'ensemble des sollicitations des étudiants lors de leur thèse, il faudrait une durée totale d'au moins quarante-deux mois, idéalement quatre ans. Dans notre laboratoire, les thèses sont souvent prolongées de quelques mois, à condition de pouvoir financer ces extensions, qui ne sont pas prévues dans le financement contractuel initial, grâce à d'autres fonds dont disposent éventuellement les équipes. Ou alors il faut envisager d'accepter que les thèses comportent moins de résultats et s'apparentent aux « thèses de 3^{ème} cycle » qui s'effectuaient en deux ans jusqu'en 1984. Mais gare alors aux comparaisons internationales car le « *PhD* » est beaucoup plus exigeant dans certains pays et ne s'obtient qu'à condition d'avoir publié quatre ou cinq articles dans des revues de bon niveau.

C. M : On a parlé de l'ensemble de la thèse elle-même et de sa durée insuffisante dans le cas de bourses doctorales mais, malgré tout, dépendant de la flexibilité autorisée par les ressources contractuelles de l'équipe. Venons-en au temps de thèse rythmé par le comité de suivi de thèse (CST³) mis en place depuis quelques années déjà. Quel est ton avis sur la manière dont ce CST influe sur le rythme de la thèse ?

² Les unités propres de recherche (ou UPR) sont des laboratoires de recherche gérés directement par le CNRS. Il en reste très peu : la plupart ont évolué en unités mixtes de recherche (UMR), entités administratives créées par la signature d'un contrat associant des équipes du CNRS à un ou plusieurs laboratoires de recherche ou universités. Le principe des UMR remonte à 1966. Voir Pierre Gilliot, Boris Gralack, Yaël Gosjean, « Les unités mixtes de recherche : un modèle de synergie pour la recherche publique ». *La vie de la recherche scientifique*, 429, 2022. https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/vrs429_bd.pdf

³ Selon l'arrêté de 2016 sur le doctorat, « un comité de suivi individuel veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse... ». <https://doctoratp4.hypotheses.org/447>

N. G : En principe, avec deux réunions en fin de première puis de deuxième année de la thèse, ce rythme du CST me semble utile. Tout d'abord, pour permettre au doctorant de faire un point sur l'avancement de ses travaux puis de réfléchir à leur suite. Ce CST peut être utile également en cas de problème relationnel avec les encadrants, lors d'une discussion ouverte avec le thésard et le comité, en absence des encadrants. Selon l'importance et la gravité de ces problèmes, la panoplie des actions possibles sera adaptée au cas détecté. Néanmoins, en pratique, on constate que des problèmes entre doctorants et encadrants émergent généralement par d'autres canaux que le CST, comme les conseils d'unités *via* les représentants des personnels non-permanents, les cellules de signalement, etc.

C. M : Le temps de thèse conditionne également le futur du jeune docteur, dans la perspective, en général, d'un recrutement dans un organisme de recherche ou une université ou d'une embauche par un industriel.

N. G : Dans notre domaine de recherche, les doctorants s'insèrent en général très bien dans le monde du travail, beaucoup d'entre eux trouvent des postes en R&D dans l'industrie. Pour ceux qui souhaitent s'orienter vers la recherche académique, le post-doctorat est indispensable, de préférence à l'étranger. Nous essayons alors de les recommander et de les mettre en contact avec des collègues et réseaux scientifiques auxquels ils peuvent apporter leurs compétences tout en élargissant leur expérience de la recherche.

C. M : A ce propos, entre le temps de recherche proprement dit et la valorisation des travaux (publications, conférences etc), il y a toujours un temps de synthèse, plus ou moins variable mais non négligeable, qui contribuera à la cohérence d'une recherche. Comment définir cette « rentabilité scientifique » en fin de thèse, pour l'encadrement comme pour l'équipe d'accueil ?

N. G : Je dirais que l'université ne nous aide pas toujours, voire tend à complexifier le bon déroulé de cette période. Par exemple, lorsque le doctorant dépose sa demande de soutenance, il s'engage à déposer une version PDF de son manuscrit de thèse qui sera, par défaut, immédiatement disponible en ligne en accès libre. Or, de plus en plus d'étudiants rédigent leur thèse en anglais. Ainsi, une partie non négligeable de leur travail non encore publié sera en accès libre dès leur soutenance. Ce « décalage de temps » peut alors engendrer des absurdités comme se voir refuser un article rédigé après la soutenance comme plagiat de la partie déposée en accès libre lors de la soutenance ! Il faut donc penser à demander un embargo à l'université pour éviter que le manuscrit de thèse soit mis en ligne dès la soutenance, puis éventuellement négocier son renouvellement pour disposer du temps nécessaire à la publication dans les revues scientifiques d'usage dans notre discipline.

C. M : D'autres temps de thèse à évoquer ?

N. G : Dans des cas, heureusement rares, il arrive que certains candidats recrutés pour une thèse s'avèrent, au bout de six mois, voire un an, ne pas avoir les connaissances scientifiques requises et les aptitudes nécessaires à la recherche. Cependant, le CNRS impose d'emblée la signature d'un CDD de trois ans, avec une période d'essai de deux mois. En pratique, cette période d'essai est trop courte pour juger conjointement, par les encadrants et par le doctorant, de la bonne adéquation pour mener à bien la thèse. Mais les encadrants ont la responsabilité de permettre au doctorant d'obtenir son diplôme de doctorat et, de fait, il n'y a quasiment aucun moyen d'interrompre un contrat de thèse. Cela peut conduire à ce que les encadrants réalisent eux-mêmes une bonne partie du travail de la thèse, pour éviter l'arrêt du projet et la perte de son financement.

C. M : Quelles solutions envisager pour éviter cette situation d'échec ?

N. G : On essaie de recruter en thèse des étudiants que l'on a déjà encadrés lors de stages de Master 2, ou qui ont effectué ce stage avec des collègues à qui l'on peut demander un avis quant aux aptitudes à la recherche du candidat. De fait, une période d'essai plus longue (six à douze mois) serait utile pour éviter ces situations difficiles à gérer. A ce titre, le comité de suivi de thèse pourrait avoir un rôle plus important pour éviter toute dérive injustifiée dans la décision de poursuivre la thèse ou pas, à l'issue de la période d'essai.

C. M : On pourrait donc souligner à nouveau que la contraction du temps de thèse à trois années peut engendrer un véritable décalage entre la réalité d'une recherche approfondie et les problèmes d'évaluation de niveau. Ce décalage peut-il conduire à des situations difficiles, avec souvent des torts partagés entre encadrants et encadrés ?

N. G : Le temps de thèse est aussi lié à la capacité des doctorants à acquérir progressivement leur autonomie scientifique, sans se cantonner à attendre de leurs encadrants un programme de travail au jour le jour. En tant qu'encadrant, voir un doctorant acquérir cette autonomie dans ses recherches est toujours le plus bel achèvement de la thèse. Il convient également de souligner le rôle important des ingénieurs et techniciens d'une équipe de recherche ou du laboratoire, dans la formation rigoureuse et pluridisciplinaire de l'étudiant.

Enfin, un dernier temps de la recherche post-thèse à mentionner, et sans doute le plus gratifiant pour les encadrants, est de voir le devenir de cet investissement humain de la formation à la thèse. C'est un honneur de constater que nos ex-thésards sont devenus des pairs avec lesquels nous sommes parfois amenés à collaborer à nouveau, avec grand plaisir et respect mutuel.

L'asymétrie du temps entre les hommes et les femmes dans les carrières universitaires

Bien que l'égalité professionnelle soit inscrite dans la loi, les femmes sont moins nombreuses à accéder au corps de professeur·e·s des universités et plusieurs études démontrent que, dans les faits, les activités des différentes missions des universitaires ne sont pas également distribuées entre les enseignants-chercheurs et les enseignantes-chercheuses. Les activités et responsabilités principalement investies par les femmes sont soit invisibilisées, soit moins valorisées dans la carrière universitaire. Les femmes joueraient ainsi, à l'université, le rôle qu'elles jouent encore bien souvent dans la vie privée.

Maxime Amblard

Peggy Cenac

Mary David

Taklit Sami

Membres du secteur recherche du SNESUP-FSU

Les enseignant·e·s, enseignant·e·s-chercheur·euse·s ont de plus en plus de tâches à accomplir pour réaliser leurs missions. L'apparition d'une nouvelle tâche semble toujours un investissement minimal ou raisonnable. Souvent, il s'agit de prendre connaissance d'un problème, d'informer les collègues, de trouver un document, de partager une décision en fonction de la situation. Cela ne peut prendre que quelques minutes, mais que ne fait-on pas pendant ce temps ? Et que ne peut-on plus faire parce qu'on s'est interrompu pour ces quelques minutes ?

La question de la répartition collective du temps nécessaire pour définir et faire tourner les formations, pour accompagner étudiant·e·s et jeunes collègues, pour mettre en place les questions de recherche et de leur financement ne fait pas l'objet d'un constat partagé. Au final, les tâches doivent être réalisées et leur réalisation est prise sur le temps dont

chacun et chacune dispose. Il est intéressant de regarder qui prend majoritairement en charge ces demandes en fonction de leur nature.

ACTIVITÉS INVISIBILISÉES

On peut faire la différence entre d'une part des heures jugées utiles en termes de rentabilité parce qu'elles sont bien identifiées et valorisées lors de l'évaluation des dossiers pour les promotions ou les primes et, d'autre part, le reste des heures à faire, non rentables ou moins visibles. Il apparaît que ces heures non rentables sont souvent des heures induites par des sollicitations directes. Majoritairement, ces heures relèvent du *care* et sont prises en charge par des collègues femmes, pourtant minoritaires au sein de la profession enseignante¹.

¹ En 2021, les femmes représentaient 41 % des enseignant·e·s titulaires. Cette moyenne cache de fortes disparités selon les corps : elles représentaient 47 % des enseignant·e·s du second degré, 45 % des MCF et 28 % des professeur·e·s. Source : État de l'enseignement supérieur et de la recherche 2023, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La charge mentale liée à ce travail de *care*² s'accompagne d'un morcellement des temps de travail. À nouveau, le temps dédié à ces prises en charge n'est pas du temps investi sur d'autres activités qui, répétons-le, sont le plus souvent mieux évaluées. On assigne plus facilement à des femmes les tâches d'accompagnement des étudiant·e·s et de suivi pédagogique. Lorsque ceux et celles-ci sont confronté·e·s à des difficultés administratives ou à des problèmes affectifs, lorsqu'ils ou elles ont besoin d'un délai supplémentaire pour rendre un devoir, pour demander une révision de notes, le plus souvent c'est vers une enseignante qu'ils et elles se tournent. Il en résulte que la somme de toutes ces demandes prend davantage de temps aux universitaires de sexe féminin³.

² Pascale Molinier, 2013, *Le travail du care, Le genre du monde*, La Dispute.

³ Cela est documenté, par exemple, dans le livre *Femmes invisibles* de Caroline Criado Perez.

Ce problème n'est pas nouveau : dans son ouvrage de 1993 consacré aux enseignant·e·s-chercheur·e·s physicien·ne·s, Marie-Françoise Bonnet soulignait déjà les différences dans la nature des tâches prises en charge par les deux sexes et mettait en évidence le fait que les « *tiraillements* » et les difficultés dans la gestion de multiples tâches concurrentes étaient plus forts pour les femmes que pour les hommes⁴. De même, le rapport de Valérie Becquet et Christine Musselin de 2004 sur le « *travail des universitaires* » montrait à quel point l'idée que ce travail passe par la prise de responsabilités individuelles a des effets différenciés selon le genre⁵. Les femmes prennent en compte, plus que les hommes, les contraintes liées aux horaires et à l'éloignement du domicile familial, ce qui peut les dissuader de prendre certaines responsabilités ou de passer des concours.

DISSONANCE COGNITIVE

Dans deux récentes dépêches AEF⁶, la spécificité du temps des femmes est évoquée et développée. Plusieurs facettes de cette spécificité sont soulignées. Tout d'abord, *via* leur engagement dans les responsabilités pédagogiques, l'incitation à individualiser les parcours – combinée à l'injonction à améliorer l'insertion professionnelle – contribue fortement à la charge mentale et à l'accroissement du besoin en temps des femmes. Parfois, ces injonctions aboutissent à un sentiment d'impuissance, voire une dissonance cognitive, tant l'écart entre les mis-

⁴ Marie-Françoise Fave-Bonnet, 1993, *Les enseignants-chercheurs physiciens*, Institut national de recherche pédagogique.

⁵ Valérie Becquet et Christine Musselin, 2004, « Variations autour du travail des universitaires » (Convention MENRT 20022007).

⁶ Dépêche n° 708459 : « Enseignants-chercheurs : les femmes cantonnées à des tâches pédagogiques peu valorisées, au détriment de la recherche », 8/03/2024 et dépêche n° 706811 « Les hommes ont tendance à éviter les tâches administratives non bénéfiques à leur carrière (étude, université de Copenhague) », 8/02/2024.

Le « *travail domestique académique* »

« *L'ensemble de ces activités qui permettent à l'université de "tourner" sont englobées, depuis quelques années, sous différentes appellations. Tamar Melanie Heijstra et ses collègues parlent, dans leur article "Academic career making and the double-edged role of academic housework" (2017), d'academic housework, un "travail domestique académique". La notion est également employée par Gry Agnete Alsos, Hytti Ulla Hytti et Elisabet Ljunggren dans Gender and Innovation – an Introduction (2016). De leur côté, Sharon Bird, Jacquelyn Litt et Yong Wang parlent, dans "Creating status of women reports: institutional housekeeping as "women's work" (2004), d'institutional housekeeping ("entretien institutionnel"), concept repris par Cassandra M. Guarino et Victor M.H. Borden dans "Faculty service loads and gender: are women taking care of the academic family?" (2017). »*

Extrait de l'article d'Octave Larmagnac-Matheron d'avril 2024 : Le « *travail domestique académique* » : à l'université aussi, les femmes en font plus.
<https://miniurl.be/r-5e7l>

sions à accomplir dans l'aide aux étudiants et le peu de moyens mis face à ces missions pour les assumer est important. De façon similaire, la volonté, partagée par beaucoup de collègues, de faire réussir l'ensemble des étudiant·e·s et de favoriser leur inclusion dans l'université accroît le nombre de tâches : augmentation du nombre d'heures de surveillances d'examen, aménagements des études et des évaluations, etc. Ceci aboutit à une tension entre la volonté d'accomplir ces nouvelles missions et la difficulté, parfois l'impossibilité à le faire correctement, faute de moyens et en particulier de temps.

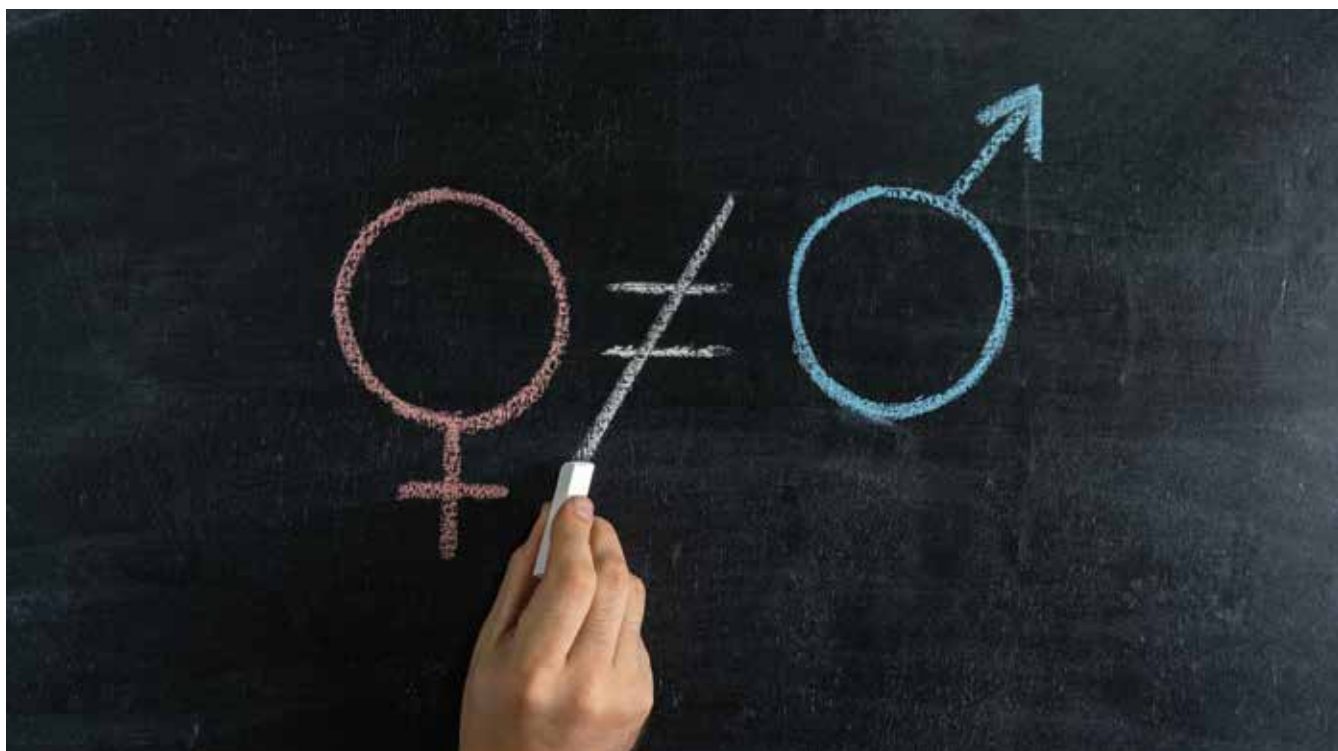
Cette dissonance cognitive se couple parfois d'un sentiment de culpabilité « *qui découle du fait d'avoir d'autres missions et de devoir gérer autre chose et ainsi de ne pas réussir à vraiment faciliter leur insertion professionnelle et enfin, un sentiment de tiraillement entre la volonté de prendre soin de sa famille et la volonté de prendre soin des étudiants, alors qu'elles ne peuvent pas se diviser en mille* », décrit Ambre Guichard-Ménard dans la dépêche AEF n° 708459. Comme le souligne également Anne Roger, dans cette même dépêche, « *il est courant que les responsables pédago-*

giques soient contactées pendant leurs congés maternité pour continuer d'assurer la gestion courante d'une formation » : corriger des copies ou rendre des notes, assurer le suivi de mémoires, participer à des réunions, etc.

RÉPARTITION INÉGALE DES TÂCHES COLLECTIVES

Une étude récente⁷, menée au Danemark par Margaretha Järvinen et Nanna Mik-Meyer, met en lumière les mécanismes à l'origine de l'inégale répartition des tâches entre les hommes et les femmes à l'université, tel que le fait que « *les hommes parviennent mieux à défendre leurs intérêts individuels face aux exigences de service* » ; les femmes, elles, hésitent davantage à refuser des tâches collectives et/ou administratives chronophages par crainte d'alimenter les stéréotypes d'incapacité, de faiblesse, de propension à se plaindre ou encore par crainte de déloyauté vis-à-vis du fonctionnement collectif. Ainsi, « *les hommes, plus que les femmes, estiment avoir le droit de choisir des fonctions de ser-*

⁷ Margaretha Järvinen and Nanna Mik-Meyer, 2024, « Giving and receiving: Gendered service work in academia », *Current Sociology*.
<https://miniurl.be/r-5e7j>



vice qui sont enrichissantes et gratifiantes, et de refuser des services chronophages qui n'aboutissent à rien ». Cette étude vient conforter le fait que l'inégale répartition des tâches au sein des communautés universitaires est l'une des multiples causes des inégalités de carrières entre les hommes et les femmes. La multiplication des tâches collectives et de *care* se fait souvent au détriment du travail de recherche et de la volumétrie qui est le facteur principal pris en compte pour les promotions, en particulier vers les postes de professeurs.

L'invisibilisation et la non-reconnaissance de tâches principalement effectuées par les femmes ont un effet non négligeable sur la prise en compte de l'inégale répartition des différents aspects du métier. Et ce n'est pas la décision de mesurer l'égalité dans les comités de sélection ou dans les jurys de thèse qui peut garantir que les spécificités des carrières des collègues femmes seront mieux appréciées. La reproduction d'un mode de fonctionnement, globalement défavorable aux femmes, se maintient, même quand

des règles de composition des comités imposent la présence du même nombre de femmes et d'hommes : dans un comité de sélection, ces règles ne garantissent pas que les candidatures féminines seront jugées de la même façon que celles des hommes. Il est donc plus important de travailler sur l'origine et sur l'expression des discriminations, qu'elles soient portées par des hommes ou des femmes, pour parvenir à une amélioration de la situation.

Par ailleurs, assurer l'équilibre hommes-femmes peut mener à une sur-sollicitation des femmes. S'il existe des disciplines où le rapport hommes/femme est inversé, elles restent marginales par rapport à l'ensemble des champs disciplinaires universitaires. Le temps passé en interventions dans les collèges et les lycées pour susciter des vocations féminines, en comités de sélection, en comités de suivi de thèse, en jury de thèse, au conseil national des universités (CNU), dans les conseils centraux de l'université, est du temps pris sur le reste des missions. Lorsque

le vivier n'est pas réparti équitablement entre hommes et femmes, afficher une égale répartition pour l'ensemble des missions se fait au détriment du temps des femmes. Si, souvent, chaque sollicitation est pertinente et intéressante, leur démultiplication a des effets concrets sur leur capacité à porter leurs recherches ou à approfondir leur travail d'enseignement.

S'il reste difficile de mettre à plat ces multiples activités collectives pour constituer la liste des tâches à répartir, il nous appartient collectivement de ne pas abandonner certaines d'entre elles à celui, ou plus souvent celle, qui craquera et sacrifiera de son temps pour les prendre en charge. La stratégie qui consiste à ne rien faire jusqu'à ce qu'un-e collègue cède est une stratégie délétère pour le collectif que nous formons, qui relève d'une forme de maltraitance. La prise de conscience de la nécessaire solidarité entre toutes et tous est un enjeu majeur pour mettre fin à l'asymétrie du temps de travail vécu au quotidien et reflété dans les carrières entre les femmes et les hommes.

« Poser pour la liberté » Les temporalités de l'exil

Pour les scientifiques en exil, l'accueil — souvent temporaire — dans une institution universitaire refuge « *c'est une seconde vie car la vie d'avant n'est plus là. C'est pour beaucoup une remise à zéro du compteur, en termes de qualifications, de carrière, de réseaux* » voire de domaines de recherche¹. Les temporalités des professions académiques ne ressemblent pas à celles d'autres professions hautement qualifiées. « PAUSE » (acronyme du Programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil) permet à certains scientifiques à travers le monde de suspendre le temps des persécutions dont ils sont l'objet. Dans l'exposition « Poser pour la liberté », ce temps, c'est celui de la prise de vue qui donne à regarder les récits de vie de scientifiques au cours de leur exil forcé.

La restriction des libertés académiques est un signal précoce qu'une démocratie est en danger. Dans leur quête du pouvoir, les autocrates s'empressent de menacer, censurer, harceler, licencier, emprisonner, torturer et même exécuter les universitaires dont les recherches ou les opinions ne les servent pas. En conséquence, les universitaires sont souvent contraints à l'exil pour survivre et poursuivre leur travail.

Depuis 2017, le Programme national d'accueil en urgence des scientifiques et artistes en exil² (PAUSE) travaille avec les universités pour aider les chercheurs qui ont été forcés de quitter leur foyer à trouver refuge en France. Cette initiative fait revivre une tradition qui a été une bouée de sauvetage pour les savants en danger à travers l'histoire et a joué un rôle crucial dans l'avance-

ment des connaissances scientifiques.

L'exposition itinérante « Poser pour la liberté³ », dont je suis co-auteur et commissaire, présente les portraits de chercheurs et artistes en exil venus des quatre coins du monde, aux côtés de leurs hôtes. C'est le fruit d'un dialogue approfondi entre moi-même, universitaire, et Pierre-Jérôme Adjedj, photographe, sur la meilleure façon de représenter l'expérience de l'exil académique.

À travers les cinquante-cinq portraits réalisés par Pierre-Jérôme Adjedj

Pascale Laborier

Professeure de science politique, Université Paris Nanterre/Institut des Sciences sociales du politique
Fellow de l'Institut convergences migrations



Phylogénéticien évolutionniste syrien photographié par Pierre-Jérôme Adjedj.

entre 2019 et 2024 et les témoignages que j'ai recueillis, l'exposition donne à voir et à entendre l'expérience intime de ces femmes et hommes venus de quinze pays

¹ Tiré du récit du politologue d'Asie Valdemar Kodiak — dont le nom a été changé — dans *Poser pour la liberté*, page 73.

² Site de PAUSE : <https://www.programmepause.fr>

³ Site de Poser pour la liberté : <https://www.poserpourlaliberte.fr>

Sorbonne Université accueille jusqu'au 15 mai 2024, à l'Atrium du campus Pierre et Marie Curie, l'exposition « Poser pour la liberté ». Cette exposition est le résultat du projet photographique RESTRICA (Regards sur les exils scientifiques contraints d'hier et d'aujourd'hui), initié en 2018 par l'universitaire Pascale Laborier avec le photographe Pierre-Jérôme Adjedj, avec le soutien du Programme national d'accueil en urgence des scientifiques et artistes en exil (PAUSE) et de *Open Society Foundations* (OSF).

L'exposition fait écho à l'engagement de Sorbonne Université auprès des personnes en exil. Depuis 2018, le diplôme universitaire de retour aux études supérieures des personnes exilées (DURESPE)* permet chaque année, à quarante personnes ayant subi une interruption dans leurs études, de reprendre un parcours universitaire en France. En 2022, l'université a accueilli une dizaine de chercheurs *via* PAUSE et organisé l'accueil des étudiants touchés par la guerre en Ukraine. La faculté des Sciences et Ingénierie a créé un dossier de candidature Exil, permettant à toute personne dont les études ont été interrompues par l'exil de postuler en tenant compte de son parcours.

Prochains lieux de l'exposition à venir : Tübingen (juillet 2024), l'Université de Lille (septembre-octobre 2024), Sciences Po Lille (novembre-décembre 2024).

* <https://miniurl.be/r-5e68>

et quatre continents⁴. Parmi eux, Kristina Borzhes, née en Ukraine en 1993, est une artiste visuelle dont le travail explore les traumatismes liés aux conflits armés. Après des études en sciences politiques à l'Université de Tchernivtsi, elle a commencé à travailler avec des ONG dédiées à l'éducation non formelle des jeunes. Elle se spécialise désormais dans

⁴ Catalogue : Pascale Laborier (dir.), *Poser pour la liberté. Portraits de scientifiques en exil. Hommes & migrations*, Hors-Série Automne, 170p., 2020.

l'enseignement de l'art comme outil de changement social et a créé des films documentaires sur le *street art* en tant que manifestation de liberté. Son autoportrait saisissant dans l'exposition la montre enveloppée de fragments d'images de son expérience de l'exil forcé loin de son pays natal déchiré par la guerre. « *Tout comme j'ai refusé d'abandonner mon travail et ma vision d'un avenir dicté par un pays voulant nous traîner dans le passé, je ne pouvais imaginer mes parents abandonner leur maison, construite avec tant d'efforts* », confie-t-elle.

Le dispositif photographique original conçu par Pierre-Jérôme Adjedj est au cœur de la force de l'exposition. Chaque séance est une rencontre intime, où la parole des chercheurs surgit tandis qu'ils agencent avec lui les images et objets symboliques qui composeront leur portrait. De cette co-création émerge une « atmosphère fidèle » à leur façon d'être au monde, captée par un travail minutieux sur la lumière et le cadrage. Par les caprices des transparences, les portraits se chargent de poésie et de sens politique, entrelaçant les temporalités de l'exil.

L'HISTOIRE DU REFUGE SCIENTIFIQUE, ENTRE GLOIRE ET INVISIBILITÉ

Si certaines figures d'intellectuels exilés, comme Einstein ou Arendt, ont marqué l'imaginaire collectif, l'histoire du refuge scientifique reste méconnue. Pourtant, les déplacements forcés de chercheurs ont jalonné le XX^e siècle, au gré des guerres, révolutions et changements de régime. De l'exil des universitaires belges en 1914 à celui des Chiliens dans les années 1970, en

passant par la fuite des savants juifs dans les années 1930, ces migrations académiques contraintes ont joué un rôle clé dans la circulation des savoirs et la recomposition des champs scientifiques⁵.

Mais cette histoire est aussi celle d'une invisibilisation. Noyés dans les flux massifs de réfugiés, les chercheurs en exil peinent à faire reconnaître la spécificité de leur condition. En donnant un visage à ces savants de l'ombre, l'exposition entend réparer cette injustice mémorielle et épistémique. Elle restitue la singularité de chaque parcours, tout en révélant les échos entre ces destins par-delà les frontières. Elle rappelle que derrière les découvertes majeures et les carrières prestigieuses, il y a souvent des routes semées d'embûches, des combats pour se reconstruire malgré le déracinement⁶.

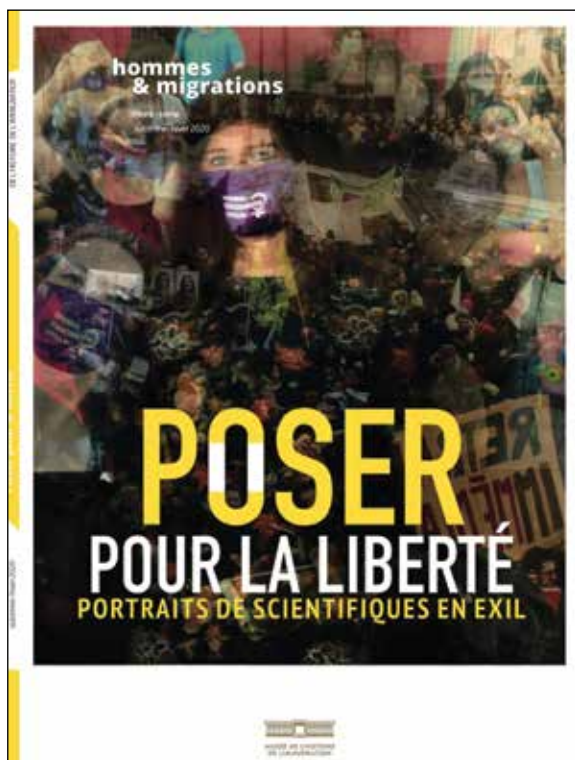
LE DILEMME DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'EXIL

Participer à la création d'un programme comme PAUSE suppose de convaincre de sa légitimité : y avait-il vraiment des chercheurs en danger souhaitant venir en France ? L'accueil de plus de six cents personnes depuis 2017 nous en a donné la preuve. Notre série de portraits contribue à rendre visibles nos collègues dans un monde dont ils s'effacent à bas bruit.

Ils sont victimes d'une double injustice. Ils ont perdu emploi, passeport, proches et biens. La solidarité est nécessaire pour leur permettre d'échapper aux dangers et garantir leur liberté académique. Mais ce faisant, ils deviennent pour nous des exilés alors même qu'ils

⁵ Cartographies numériques publiées sur le site <https://bit.ly/geo-recits>

⁶ Pour aller plus loin : Leyla Dakhlí, Pascale Laborier, Frank Wolff (eds.), *Academics in a Century of Displacement: The Global History and Politics of Protecting Endangered Scholars*, Springer VS, 2024, 344 p.



Hors-série de la revue *Hommes et Migrations* édité par le Musée de l'histoire de l'immigration. Coordonné par Pascale Laborier, cet ouvrage de 172 pages présente quarante portraits de la série, assortis de témoignages de leurs auteurs. Lien pour commander le catalogue : <https://miniurl.be/r-5e6a>

ne cherchent qu'à rester nos égaux. Comment se penser « accueillants » alors qu'ils sont nos semblables, survivant au gré d'emplois précaires ? C'est une mise en garde qu'Asli Vatansever, la première à avoir été photographiée, ne manque jamais de me rappeler. La limite de notre solidarité nous est imposée par la tension de nos marchés de l'emploi académique.

UNE EXPOSITION ITINÉRANTE COMME GESTE DE SOLIDARITÉ

Depuis sa création en 2021, « Poser pour la liberté » a voyagé dans vingt-deux lieux en Europe, Amérique latine et États-Unis. Une nouvelle version traduite a été conçue en 2023 pour des expositions au *Massachusetts Institute of Technology* (MIT). Par cette itinérance, l'exposition se veut un acte de solidarité concrète, donnant une visibilité à ces chercheurs, les réinscrivant dans la communauté scientifique. Les pho-

tographies d'Adjedj symbolisent cette passerelle entre l'ici et l'ailleurs, tissant des liens au-delà des frontières et des disciplines.

L'exposition s'inscrit dans un mouvement de mobilisation en faveur des universitaires en danger. Mais le chemin est long pour que ce dispositif soit à la hauteur des besoins et pour faire évoluer le regard sur l'exil dans le monde académique. « Poser pour la liberté » y apporte sa pierre, en bousculant nos représentations et en suscitant, espérons-le, des vocations d'hospitalité. Puisse-t-elle contribuer à construire une

université plus ouverte et inclusive, consciente de sa responsabilité envers ceux qui paient le prix fort de leur engagement pour un savoir libre.

SAVOIRS EN MOUVEMENT

À travers les parcours singuliers qu'elle éclaire, l'exposition nous renvoie à l'expérience universelle du déracinement et de la quête d'un refuge. Elle dit la souffrance de la perte, mais aussi la force des recommencements. Par le croisement intime entre portraits et fragments de vie, elle restitue la complexité de chaque histoire, de chaque être. Elle nous rappelle que l'exil, s'il est souvent subi, peut aussi être source de résistance et de créativité.

Les scientifiques exilés bousculent nos schémas établis. Ils incarnent une autre manière de faire science, en prise avec les tourments du monde. Ils réinventent des tempora-

rités de recherche, mêlant l'urgence de témoigner et le temps long de la reconstruction. Ils font vaciller les frontières entre ici et là-bas, entre engagement et distanciation.

En cela, ils sont porteurs d'un savoir « en mouvement » dont nous avons besoin pour penser un monde mobile et incertain. Sublimé par le regard sensible de Pierre-Jérôme Adjedj, « Poser pour la liberté » est une invitation à accueillir ces voix dissidentes et à faire de l'exil un ferment de dialogue et de renouvellement pour nos sociétés.

DE L'AUTRE CÔTÉ DU MIROIR DE L'EXIL

Le dispositif photographique repose sur une co-création puisque chaque sujet apporte des éléments de sa vie scientifique. Passé et présent se mêlent alors indistinctement dans l'image. La prise de vue au travers d'un miroir furtif devant ce dispositif reflète une situation momentanée et non figée. Des portraits d'accueillants ont été réalisés pour sortir du regard exotique. Mais la symétrie reste virtuelle. Ces images montrent des blessures que nous, accueillants, n'avons jamais éprouvées – comme le révèlent ce portrait d'une jeune syrienne devant sa maison détruite à Alep ou celui de ce collègue venu de la Turquie à la nage avec un sac plastique. Or tous les deux sourient et nous donnent une leçon de courage et d'espoir. Partis, revenus, parias, ils nous apprennent que nous sommes tous des acteurs de cette liberté de penser, d'agir et d'exercer son métier : « *Nos défaites d'aujourd'hui ne prouvent rien, si ce n'est que nous sommes trop peu dans la lutte contre l'infamie, et de ceux qui nous regardent en spectateurs, nous attendons au moins qu'ils aient honte* » (Bertolt Brecht).

Mathématiques : rien de va plus ?

Quel vivier pour des études scientifiques demain ? Le niveau actuel des jeunes élèves en mathématiques permettra-t-il de maintenir, voire d'améliorer, le tissu scientifique du pays ? Au vu des enquêtes portant sur les mathématiques et les sciences, rien n'est moins sûr, sauf à attirer et à fidéliser les étudiants « scientifiques » du reste du monde venus « faire leur doctorat » dans les universités et centres de recherche français.

Florence Audier

Statistiques, Analyse et Modélisation
Multidisciplinaire (SAMM)
Université Panthéon-Sorbonne

« *Mathématiques : la France, dernière élève des pays européens. L'enquête TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study), réalisée auprès d'élèves de CM1 et de 4^{ème}, confirme la place inquiétante de la France, significativement en-dessous des moyennes internationales de pays comparables* », titrait *Le Monde* du 8 décembre 2020 après la publication des résultats de l'enquête TIMSS auprès des élèves de CM1 et de 4^{ème}, précisant que, selon cette enquête réalisée en mai 2019 sur un échantillon de 4 186 enfants de CM1 et 3 874 adolescents de 4^e « *la France se classe bonne dernière dans les pays de l'Union européenne (...) et avant-dernière dans les pays de l'OCDE* ».

Les résultats de l'enquête PISA (*Programme of International Student Assessment*) réalisée en 2022 et rendue publique en 2023 ne font que conforter ce diagnostic, ce dont rend compte notamment la tribune publiée dans *Le Monde* du 6 décembre 2023 sous le titre « *Agir pour rendre leur place aux mathématiques* ». « *Devant la baisse des compétences des élèves dans cette matière et les menaces qui pèsent sur cette discipline, le temps presse pour conjurer le recul de la France* » affirme ainsi, dans un texte à la fois constructif et alarmiste, un collectif de plus de 180 person-

L'enquête TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*) est une étude internationale comparative qui mesure le niveau des connaissances scolaires des élèves de CM1 et de 4^{ème} en mathématiques et en sciences. TIMSS est organisée tous les quatre ans par l'IEA (organisation internationale indépendante pour l'évaluation scolaire). En France, c'est la DEPP, direction statistique du ministère de l'Éducation nationale, qui pilote l'enquête.

L'évaluation internationale PISA (*The Programme of International Student Assessment*) est régulièrement réalisée par l'OCDE auprès de 700 000 élèves de 15 ans dans 81 pays*. En France, ce sont 7 000 élèves de 15 ans scolarisés dans 300 collèges ou lycées publics et privés. Sont évalués les niveaux en mathématiques (c'est la dominante dans l'enquête de 2022), en français, en sciences. Des scores sont attribués selon les réponses aux différentes questions, qui permettent des comparaisons dans le temps (entre deux enquêtes) et dans l'espace (entre pays). Son but est « d'évaluer la capacité des élèves de cette tranche d'âge à résoudre des problèmes complexes, à faire preuve d'esprit critique et à communiquer efficacement, qualités dont les systèmes éducatifs doivent les doter afin de profiter pleinement de leurs études ultérieures, de leur vie professionnelle et de leur vie tout court ».

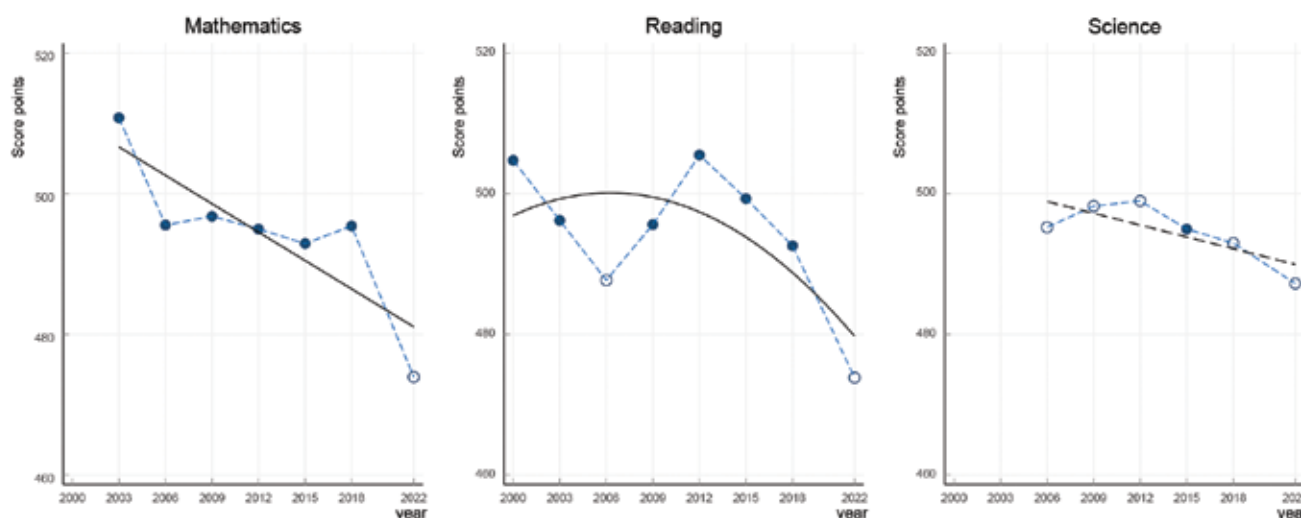
* https://www.oecd.org/pisa/publications/Countrynote_FRA_French.pdf

nalités de la science, de l'économie, de l'industrie et de la société civile, qui insiste sur le fait que « *les mathématiques sont une richesse qui devrait être accessible à toutes et à tous comme outil de liberté, d'expression, de création* ». Quant au Café Pédagogique¹, il s'alarme : « *cette fois, c'est une vraie chute de niveau qu'enregistre la nouvelle*

évaluation internationale PISA organisée par l'OCDE. Elle concerne les jeunes âgés de 15 ans. Si presque tous les pays sont touchés par des conséquences négatives du Covid, les élèves français chutent beaucoup plus que les autres ».

À la base de cette alerte, se trouve donc le diagnostic fondé sur diverses enquêtes – dont PISA – à l'origine de commentaires à juste titre alarmistes quant au niveau des lycéens français. Car, si certains cherchent

¹ Le Café pédagogique est un site d'information sur l'éducation associatif. Il effectue en particulier une veille sur l'actualité de l'éducation en France. <https://www.cafepedagogique.net/qui-sommes-nous/>



Graphique 1 : Évolution des performances en mathématiques, compréhension de l'écrit et sciences en France depuis 2000

Source : https://www.oecd.org/pisa/publications/Countrynote_FRA_French.pdf.

Note : Les points blancs indiquent les estimations de la performance moyenne qui ne sont pas statistiquement significativement supérieures ou inférieures en France aux estimations de PISA 2022. Les lignes noires indiquent la tendance la mieux ajustée.

Source: OCDE, données PISA 2022.

à se rassurer en pointant d'éventuelles inadaptations des questions posées aux élèves ou soulignent le recul de niveau entre 2020 et 2022 de la quasi-totalité des pays enquêtés – en particulier dans les pays de l'OCDE où la baisse du niveau des élèves en maths est générale et sans précédent –, ce qui ressort de cette nouvelle vague de PISA, par comparaison avec les vagues antérieures à questionnaires constants, c'est bien que « la France dégringole plus que les autres en maths », et qu'il s'agit, fait aggravant, d'un « effondrement » des jeunes français en mathématiques et aussi en français, mais qui épargne par contre les sciences. Les graphiques ci-dessus en témoignent.

La France est toujours l'un des pays de l'OCDE où le lien entre le statut socio-économique des élèves et la performance qu'ils obtiennent au PISA est le plus fort.

Les écarts entre filles et garçons sont plus marqués en sciences quand le milieu socio-économique des élèves de France est pris en compte.

Tiré de <https://miniurl.be/r-5aeu>

Entrons un peu dans le détail. Tandis que la moyenne OCDE marque en maths, entre 2018 et 2022, un recul de quinze points, le score moyen français, qui était de 495 en 2018, chute à 474 en 2022, perdant ainsi vingt-et-un points, une chute considérée par les auteurs comme « la plus inédite que l'on a pu voir ». Fait porteur de difficultés à venir quant au potentiel scientifique du pays, l'écart se creuserait entre les élèves, sans que la part de ceux considérés comme « très performants » en maths ne se conforte ou du moins ne se stabilise : elle diminue au contraire, en passant de 11 % en 2018 à seulement 7 % des enquêtés en 2022. La chute en France de la proportion des « très performants » serait ainsi deux fois plus rapide que dans la moyenne de l'OCDE, tandis que, dans le même temps, la part des élèves « les moins performants » augmenterait très nettement (passant de 21 % à 29 %). Et si en « compréhension de l'écrit » les régressions sont aussi à l'œuvre – quoi que de moindre amplitude –, la situation demeure néanmoins préoccupante... d'autant que les déficits en compréhension de l'écrit aggravent certainement les difficultés en maths et en sciences, ne serait-ce que dans

la compréhension des énoncés et des raisonnements...

À la lecture de ces évaluations, le pessimisme quant au redressement du potentiel scientifique du pays ne peut que s'approfondir. Tout d'abord, la part des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques (hors santé), déjà faible, a tendance à régresser selon les statistiques publiées dans *Repères et références statistiques* par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)² : de 25,7 % en 2012 elle n'est plus que de 25,2 % en 2022. Et les « projections d'effectifs du vivier de la recherche » anticipent un tassement voire une régression à l'horizon de 2030, prévoyant à peine 71 000 étudiants en masters scientifiques (-1,8 %, 2030/2020), et autour de 25 000 doctorants (-1,2 %, 2030/2020³).

² *Repères et références statistiques 2023*. RERS 2023 6.04, Les étudiants dans les formations scientifiques, p. 167. <https://miniurl.be/r-5aer>

³ *L'état de l'emploi scientifique en France, 2023*. <https://miniurl.be/r-4nfa>
L'état de l'emploi scientifique est une publication biennale du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Y sont rassemblées études et statistiques sur les différents domaines d'activité des personnels qui relèvent de l'emploi scientifique en France (recherche menée dans les organismes et les établissements d'enseignement supérieur et celle réalisée en entreprise). Elle est éditée par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES).

Rentrée universitaire	Constat		Projections			Variation 2030/2020 (%)
	2019	2020	2021	2025	2030	
Ensemble de l'enseignement supérieur, dont :	2 804 518	2 894 471	2 940 100	2 991 000	3 002 000	+ 3,7
Universités et établissements assimilés (1)	1 513 618	1 528 288	1 522 100	1 483 000	1 489 000	- 2,6
dont <i>Cursus Master (M)</i>	582 698	581 950	585 400	585 000	585 000	+ 0,5
Droit	76 750	76 941	77 000	75 000	75 000	- 2,5
Sc. économiques, AES	67 380	65 142	64 900	67 000	66 000	+ 1,3
Lettres, Sc. humaines	162 406	163 534	164 700	163 000	162 000	- 0,9
Sciences	71 385	72 337	73 000	71 000	71 000	- 1,8
STAPS	5 744	5 920	6 300	6 000	6 000	+ 1,4
Santé autres	45 316	43 107	42 100	42 000	42 000	- 2,6
Santé (médecine, pharmacie, odontologie, maieutique)	117 590	119 375	121 900	125 000	126 000	+ 5,5
Ingénieurs universitaires	36 128	35 594	35 500	36 000	37 000	+ 3,9
dont <i>Cursus Doctorat (D)</i>	55 184	53 928	53 100	52 000	52 000	- 3,6
Droit	6 506	6 359	6 300	6 000	6 000	- 5,6
Sc. économiques, AES	2 895	2 843	2 700	2 400	2 400	- 15,6
Lettres, Sc. humaines	18 236	17 727	17 300	17 000	17 000	- 4,1
Sciences	25 752	25 301	25 100	25 000	25 000	- 1,2
STAPS	525	567	600	700	700	+ 23,5
Santé autres	1 270	1 132	1 100	1 100	1 100	- 2,8
Écoles d'Ingénieur (EI hors universitaires)	147 994	154 501	159 300	167 000	171 000	+ 10,7

Tableau 1 : Projections des effectifs du vivier de la recherche France métropolitaine + DOM yc Mayotte

Source : L'état de l'emploi scientifique en France, 2023.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/etat-emploi-scientifique-en-france-2023>, page 40.

1. Établissements assimilés : les 2 INP, les 3 UT et les grands établissements (Observatoire de Paris, Inalco, IEP Paris, Paris-Dauphine et Institut de physique du globe de Paris.) ; hors IUT, hors inscriptions simultanées en licence et en CPGE.

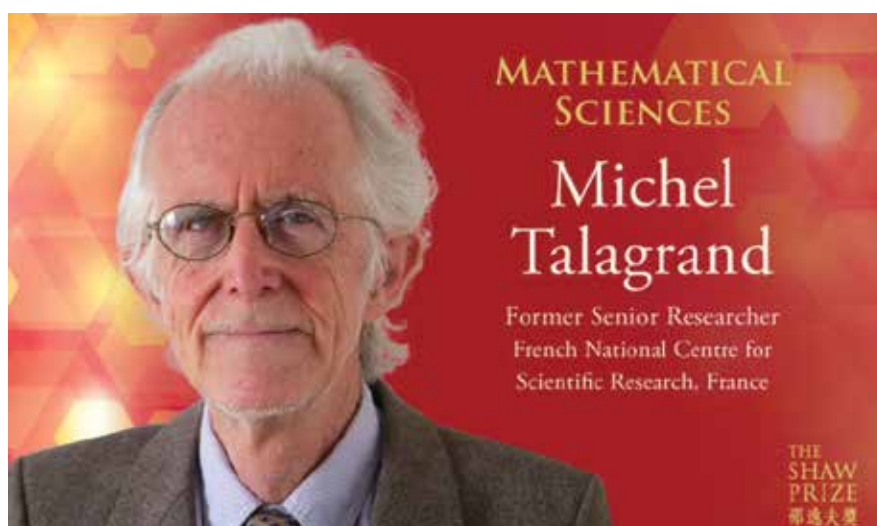
Note : à cause des arrondis, la somme des lignes peut différer des sous-totaux affichés.

Source : MESR-SIES.

Ces projections sont d'autant plus préoccupantes que selon cette même source, « *les entreprises concentrent les emplois de chercheurs sur les sciences de l'ingénieur et les mathématiques* ». Pour les chercheurs du public, les disciplines sont plus diversifiées, mais ce sont les disciplines des sciences de l'ingénieur et des mathématiques qui ont le plus recruté de permanents sur les sept années 2014-2020. Le pourront-elles encore à l'avenir ? Rien n'est moins sûr, sauf à faire venir et à fidéliser les étudiants « scientifiques » du reste du monde venus « faire leur doctorat », comme on disait jadis, dans les universités et centres de recherche français. Car d'ores et déjà, ces doctorants manquent cruellement. Et surtout les doctorantes : par exemple, les femmes ne représentent que 28 % des diplômés d'un titre d'ingénieur, ce qui conduit à une absence de mixité dramatique dans certains métiers. Et ce pourcentage déjà faible est même trom-

peur : il décrit des situations disparates entre quelques filières telles que la biologie/agronomie, où les filles sont nombreuses, et celles qui mènent aux carrières industrielles, où leur part ne dépasse souvent pas

les 20 %. Pire encore : ces chiffres évoluent peu. Toutes générations confondues, les femmes ne représentent que 24 % d'une population d'environ un million d'ingénieurs en activité.



Le prix Abel, considéré avec la médaille Fields comme l'une des récompenses aussi prestigieuses que le prix Nobel pour les mathématiques, vient d'être décerné au Français Michel Talagrand. Le chercheur, ancien directeur de recherche au CNRS, est distingué pour l'ensemble de ses travaux mathématiques dans le domaine des probabilités. Il avait également reçu, en 2019, le prix Shaw en mathématiques pour la portée exceptionnelle de ses travaux sur les inégalités de concentration, sur les processus stochastiques et sur les verres de spin.

« *Le CAES du CNRS ou le temps social des loisirs, de la culture et de la solidarité* »

Le comité d'action et d'entraide sociale du CNRS se présente aux « ouvriers-droits » du CNRS et autres utilisateurs potentiels comme une institution à l'offre particulièrement riche et diversifiée pour le temps des loisirs, de la culture et de la solidarité. Ainsi peut-on y concevoir des projets ou satisfaire des besoins dans des secteurs aussi variés que les vacances, l'enfance, le sport, la culture, mais aussi l'entraide, les prêts et le handicap. Ces offres impliquent de nombreuses interfaces qui se déclinent selon le niveau local, régional ou national en fonction des besoins et afin d'en faciliter l'accès.

Claude Mirodatos

Membre du Bureau national
du SNCS-FSU

Membre du conseil
d'administration du CAES

Sur la base de l'analyse de la naissance du comité d'action et d'entraide sociale du CNRS (CAES) et de ses dix premières années par l'historienne Angélique Durand¹, résumons quelques données qui ont présidé à la création et structuration du CAES.

Dès la fin de la Seconde guerre mondiale, le mouvement syndical du secteur public intervient pour obtenir des mesures sociales analogues à celles d'un comité d'entreprise (CE) du secteur privé. Ainsi, sous l'impulsion de la CGT, la plupart des syndicats dénoncent la carence des œuvres sociales au CNRS et revendiquent la création d'un organisme social, qui, à la différence d'une mutuelle, offrirait un service permettant à tous les agents d'accéder aux avantages sociaux et aux offres d'activités culturelles et sportives. L'idée d'une cotisation n'est donc pas envisageable. Le financement de ses œuvres devra être fourni, à titre de subvention, par l'administration du CNRS. Il

est revendiqué, à ce titre, une subvention devant s'élever à 1 % de la masse salariale, à l'image des moyens accordés dans d'autres institutions culturelles publiques.

Cependant, des questions fondamentales liées à l'autonomie et au rôle d'un organisme social de type CE divisent les syndicats. Ainsi, le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FEN) et le Syndicat national des personnels techniciens et administratifs (SNPTA-CGT) prévoient de l'ériger à l'image d'un comité d'entreprise, dirigé par les représentants du personnel avec une autonomie progressive vis à vis de l'administration du CNRS. A l'inverse, d'autres syndicats comme Force ouvrière (FO) et le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS) envisagent une structure organisée et placée sous la tutelle permanente du CNRS.

Par ailleurs, le débat fait rage², entre la vision d'un CAES au service des « bonnes œuvres » sociales de l'ad-

ministration publique soutenue par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ou, au contraire, celle d'un organisme « chargé d'organiser le développement d'œuvres sociales dont pourraient bénéficier tous les membres du CNRS » (SNCS, SNPTA). Ce n'est que progressivement et suivant les différentes majorités syndicales aux élections que les opinions s'affirmeront. À noter que l'on retrouve à ce jour, sous des formes à peine remodelées par les ans, ces clivages syndicaux lors des élections des administrateurs du CAES qui ont lieu tous les quatre ans.

Néanmoins, les objectifs dominants ciblent un organisme pouvant répondre aux insuffisances du bureau 1A du CNRS³ et d'un budget permettant son fonctionnement. Bien loin de la revendication du 1 % de la masse salariale (qui reste toujours un objectif majeur à ce jour !), seulement 10 000 Frs seront alloués au CAES en 1957 pour financer son arbre de Noël ! C'est cette année, en

¹ Angélique Durand, 2006, « La création du comité d'action et d'entraide sociale du CNRS (1957-1967) », *La revue pour l'histoire du CNRS*.
<https://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1798?lang=en>

² « La vie du Caes du CNRS », VRS, n° 16, décembre 1958.

³ Bureau des œuvres sociales au sein de la Direction de l'administration générale du CNRS

effet, que Jean Coulomb, directeur du CNRS, donne son accord à la création du CAES, admettant qu'un tel organisme devenait indispensable au sein d'un CNRS en reconstruction. Face à la densité des actions à mener, le CNRS octroie, pour l'année 1958, un budget de 4 000 000 Frs qui reste toutefois bien en deçà des demandes des syndicats et des besoins sociaux des six mille agents de l'époque.

QUELLES ÉVOLUTIONS DU CAES JUSQU'À CE JOUR ?

Le conseil d'administration (trente élus à ce jour) traduit le poids respectif des syndicats représentatifs du CNRS dans le domaine de l'action sociale. A noter, cependant, que son élection récente se fonde sur moins de huit mille suffrages d'agents CNRS et retraités, en regard des quelques trente mille agents CNRS ! De plus, les usagers et bénéficiaires du CAES ne représentent qu'une fraction d'environ 15 % de l'ensemble des agents du CNRS. L'une des raisons de ce « désamour » cible la complexité d'accès aux structures du CAES. Tentons d'en détailler quelques briques, en précisant les principales interfaces du CAES avec ses usagers potentiels.

A l'image de la structuration pyramidale du CNRS, le CAES présente une organisation structurée sur trois niveaux principaux⁴:

- le niveau national travaille à la mise en œuvre de l'ensemble de la politique du CAES et à la gestion des secteurs communs : communication, culture, enfance, solidarité, vacances, etc. ;
- les seize régions coordonnent l'action sociale au niveau des circonscriptions du CNRS. Elles servent d'interlocuteur aux délégués régionaux du CNRS et d'interface entre le CAES national et les structures locales ;

- les soixante-sept sections locales ou CLAS (comités locaux d'action sociale) ainsi que les quatorze SeRAS (Sections régionales d'activités spécifiques) plus proches des agents, fondent les bases du CAES.

Le niveau national est piloté par son conseil d'administration (CA) composé de membres élus sur listes syndicales représentatives, qui définit les orientations politiques et gestionnaires pour l'ensemble des secteurs d'activité. Il délègue à son Bureau exécutif, ou Bureau national (BN), leur mise en œuvre. Ces orientations sont ensuite gérées selon leur nature et contenu au sein de commissions nationales et des groupes de travail. Pour la réalisation des missions du CAES, les instances élues s'appuient sur une cinquantaine de professionnels, tant au niveau national que dans les régions et les sections locales. Des actions spécifiques de commissions nationales pourront générer un contact direct avec les usagers du CAES, pour certains projets d'envergure nationale, comme illustré ultérieurement par quelques exemples récents.

Le niveau régional rassemble seize régions, chacune étant animée par un·e président·e. Quatre pour Paris-Île de France, centralisation nationale oblige, et treize pour le reste du territoire.

Le niveau local se compose de soixante-sept CLAS, souvent associés à des Centres de loisirs éducatifs (CLE) propres ou partagés. Ils constituent le tissu de proximité directe pour les agents CNRS et retraités. Chaque CLAS est doté d'un secrétariat pour l'accueil. Aux CLAS s'ajoutent sept SeRAS, sections locales et/ou régionales fondées sur une pratique identifiée comme la course à pied, l'archéologie, le golf ou les randonnées et découvertes. Une SeRAS fonctionne suivant des règles analogues à celles d'un CLAS⁵.

A noter que les CLAS/SeRAS peuvent aussi favoriser des liens personnels avec des organismes financiers *via* des partenariats CAES/CNRS et le Crédit Social des Fonctionnaires.

Permettre au plus grand nombre d'accéder aux activités

Trois principaux modes d'information des « usagers » potentiels du CAES existent à ce jour :

- la lettre *CNRS interne*, diffusée sur l'intranet du CNRS⁶, propose, outre les informations professionnelles du CNRS, des informations nationales du CAES, suivies, le cas échéant, d'informations relevant du ou des CLAS en délégations régionales, dont dépendent les agents destinataires de cette lettre. À noter que cette lettre permet aussi de se connecter à *La lettre du CNRS* et à *CNRS Hebdo* ;
- la gazette bimensuelle du CAES, *le CAES Mag*, accessible *via* le site « intraCAES », publie principalement des articles sur les principaux événements passés et à venir, issus pour la plupart des commissions nationales du CAES (sport, culture, vacances, enfance, sections locales et régions, etc) ;
- enfin, des parutions de type *CLAS infos* sont adressées par courrier électronique à tous les agents CNRS et ayants-droits CAES au niveau régional et local. Elles compilent des informations essentiellement locales, voire régionales (à l'échelle d'une délégation régionale), relatives aux initiatives culturelles, sportives, festives et pratiques (ex : gestion de la petite enfance, location de matériel etc.).

C'est à partir de cette information stratifiée du national au local que les bénéficiaires des activités du CAES

⁴ <https://www.caes.cnrs.fr/qui-sommes-nous/>

⁵ <https://www.caes.cnrs.fr/page-annuaire/#clasetseras>

⁶ intranet-cnrs.no-reply@cnrs.fr



peuvent participer, ponctuellement ou de manière plus suivie, aux pratiques socio-culturelles et sportives ou simplement récréatives que propose le CAES dans son ensemble.

COMMENT PARTICIPER AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LE CAES ?

Sont prioritaires pour bénéficier des prestations du CAES, tous les

« ouvrant-droits » (agents CNRS et assimilés) et les « ayant-droits » (conjointes et enfants), membres de droit du CAES. À cela s'ajoutent les agents en CDD de plus de six mois en poste au moment de l'activité, les agents retraités ayant confirmé leur adhésion au CAES. Bien que non prioritaires, nombre d'activités proposées par le CAES sont aussi ouvertes aux agents « partenaires » (par ex : personnels de certaines universités

et autres organismes de recherche) moyennant une cotisation, et, le cas échéant, à des « extérieurs » : amis, famille hors ayant-droits et filiation directe, moyennant cotisation.

A priori, aucune activité organisée au niveau local, régional ou national n'est gratuite, mais peut être largement subventionnée pour tous les ouvrant-droits et les ayant-droits. En effet, du fait de ses engagements sociaux et syndicaux, le CAES propose une tarification basée sur une combinaison de tarifs de base, qui peuvent être majorés pour des utilisateurs extérieurs (mais non prioritaires, quelle que soit l'activité) modulés par des tarifs dégressifs (TD). Ces derniers permettent une prise en charge partielle du CAES qui varie de 13 % à 80 % selon les revenus et la composition du foyer fiscal. Des outils de simulation sont disponibles sur les divers sites du CAES pour évaluer le coût d'une activité.

UN FOISONNEMENT D'ACTIVITÉS

Les « productions » CAES sont foisonnantes, tant pour les activités récurrentes proposées pour la plupart par les CLAS, que pour les activités de plus grande ampleur, proposées par les commissions nationales du CAES.

Quelques (bons) conseils pour accéder et profiter à loisir(s) des offres du CAES

- Explorer le site <https://www.caes.cnrs.fr> qui détaille les structures et liens à tous les étages du CAES ;
- Créer son compte CAES via « mon compte », c'est le sésame incontournable pour toute inscription à une activité ou à un service* ;
- Explorer la presse locale et/ou nationale à la recherche d'idées comme la participation à telle ou telle activité, ponctuelle ou récurrente. Recommandation : s'inscrire pour recevoir la LETTRE-E, via CAES Mag** ;
- Contacter l'organisation en charge de la gestion de cette activité (CLAS, centres de vacances, etc.) pour s'inscrire en prenant en compte les dates limites pour les événements ponctuels ;
- Pour un séjour dans un des cinq centres de vacances du CAES, dont les deux grands sites d'Aussois et d'Oléron, il est possible de contacter directement ces centres.

* <https://moncompte.caes.cnrs.fr/login>

** <https://toc29ad89.emailsys2a.net/123/514/50508928of/subscribe/form.html>



Citons ainsi i) pour la culture, le festival de théâtre organisé tous les deux ans au centre de vacances d'Oléron (cette année en juin) et plus récemment le festival MUSICAES 2023 pour musiciens amateurs (orchestre d'harmonie et chœur à Aussois, et ii) pour le sport, les courses à pied organisées chaque année sur sites différents (Marseille-Cassis, ronde des semi-marathons, Tours en 2023, Paris en 2024, etc).

Il n'est pas inutile de mentionner le haut degré de complexité requis pour l'organisation de ces événements par des structures, des militants et des personnels permanents de l'action sociale dont ce n'est pas nécessairement le métier premier.

En guise de conclusion, ce panorama succinct de l'histoire, des structures et des modes d'usage du CAES du

CNRS est destiné à expliquer comment profiter de ce « salaire différé » à sa juste valeur et, mieux encore, à encourager l'engagement dans sa gestion et son fonctionnement, de l'usager à l'acteur bénévole ! L'action et l'entraide sociales, tout comme l'engagement syndical, ont toute leur place dans le cursus des personnels d'un centre de recherche publique comme le CNRS.

Guy Levasseur, un militant de toujours du SNCS-FSU

Patrick Monfort, Bureau national du SNCS-FSU



Né au début des années 1950, Guy Levasseur a grandi en Normandie qu'il quittera pour réaliser de brillantes études qui le mèneront à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm à Paris. En 1986, il soutient une thèse intitulée *La plasticité de l'appareil pigmentaire des algues marines - Macrophytes : régulation en fonction de l'environnement*. Recruté au CNRS à la station biologique de Roscoff, il consacrera sa carrière à l'étude des algues marines.

Militant de toujours, il s'engage très tôt au SNCS-FSU dont il a été secrétaire de la section syndicale de la station de Roscoff et membre de la commission administrative. Particulièrement intéressé par l'action sociale, il s'est impliqué dans le fonctionnement du comité local d'action sociale (CLAS) du CAES, en particulier dans le combat pour le maintien de la restauration sociale sur le site de Roscoff. Élu au niveau national, il a été membre du conseil d'administration du CAES au sein de la commission « Sections locales et régionales » (SLR). Convaincu de l'importance de l'action syndicale, il a été un exemple pour de jeunes recrutés de la station de Roscoff.

Il savait défendre ses idées et contribuer aux analyses du syndicat et de ses actions. Toujours de bonne humeur et ne se prenant pas au sérieux, il était constamment partant pour aider. Catherine Boyen, ancienne directrice de la station de Roscoff, se souvient de ce « *sens de l'humour malicieux et de sa mémoire des chiffres et des dates impressionnante !* ».

À sa retraite, Guy était retourné sur sa terre natale de Normandie. Il a été inhumé le 12 avril au cimetière de Notre Dame-de-Cenilly.

VRS



La vie de la recherche scientifique



La Vie de la recherche scientifique (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez, au fil des dossiers, les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences.



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

INDIVIDUEL : 25€ INSTITUTIONNEL : 50€ PRIX AU NUMÉRO : 8€

ATTENTION : l'abonnement est facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP

Institution :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Merci de bien vouloir nous retourner ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :

SNCS - Campus CNRS d'Ivry sur Seine - 27, rue Paul Bert - 94200 Ivry sur Seine

sncs@cnrs.fr - www.sncs.fr



La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n°07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 465 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2020 - Réf. AP groupe 2020 - Merci à Jenny, enseignante chercheuse d'avoir prêté son visage à notre campagne de communication.

COMME MOI, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Jenny, Enseignante chercheuse



casden.fr



Retrouvez-nous chez

